

**TROISIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR
LA CONSERVATION DES OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS
D'AFRIQUE ET D'EURASIE**

(Dubai, 3-6 juillet 2023)

UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Doc.12.1

**RAPPORTS DES SIGNATAIRES ET PARTENAIRES COOPERANTS : SYNTHÈSE DES
RESULTATS D'UN ESSAI EN UTILISANT LE FUTUR FORMAT DE RAPPORT PROPOSE**

(Préparé par l'Unité de coordination du MDE Rapaces)

Résumé : Ce document présente une synthèse des rapports nationaux soumis par les signataires et les partenaires coopérants sur leur mise en œuvre du protocole d'accord et de son plan d'action au cours de la période allant du mois de juillet 2019 au mois d'octobre 2021.

Table des matières

0. Récapitulatif
1. Contexte et introduction
2. Période du rapport couverte par cette synthèse
3. Taux de réponse global
4. Leçons apprises sur le processus
5. Messages clés de haut niveau
6. Stratégies de conservation des rapaces et documents équivalents
7. Protection juridique des espèces contre leur abattage et l'exploitation non durable
8. Programmes de gestion et de rétablissement des populations d'espèces
9. Conservation et gestion des habitats et des sites
10. Évaluer et répondre aux menaces et aux pressions
11. Action / intégration à travers tous les secteurs
12. Recherche, surveillance et gestion de l'information
13. Sensibilisation et éducation
14. Renforcement des capacités
15. Coopération internationale

0. Récapitulatif

Ce document présente une synthèse des rapports nationaux soumis par les signataires et les partenaires coopérants sur leur mise en œuvre du protocole d'accord et de son plan d'action au cours de la période allant du mois de juillet 2019 au mois d'octobre 2021.

Un processus de rapports réguliers est prévu dans le texte du protocole d'accord mais n'a pas été complètement mis en œuvre à ce jour. Pour y remédier, à la demande de la Deuxième Réunion des Signataires (MOS2, Trondheim, octobre 2015), le Groupe Consultatif Technique a élaboré une proposition de format de rapport standard, qui est maintenant proposée pour adoption lors de la présente réunion.

En amont de cette adoption prévue, l'opportunité a été saisie de publier le format de rapport à titre d'essai et de donner la possibilité de l'utiliser pour les rapports sur la base du volontariat à la fin de l'année 2021. Un tiers des Signataires ont répondu à cette demande et ont soumis des rapports. Les quatre partenaires coopérants concernés ont fait de même.

Les rapports reçus fournissent de riches informations sur la mise en œuvre du protocole d'accord et de son plan d'action par les signataires et les partenaires coopérants au cours de la période allant du mois de juillet 2019 au mois d'octobre 2021. En plus de rendre compte des actions prévues dans le protocole d'entente et le plan d'action, les répondants ont indiqué leurs visions des aspects les plus réussis de la mise en œuvre, des plus grands défis rencontrés et des principales priorités pour les actions futures. Ces « messages clés de haut niveau » ont souligné l'importance des mesures concernant la législation, les politiques, les stratégies et les plans d'action, qui ont également été les domaines dans lesquels les progrès les plus positifs ont été réalisés.

Les contraintes liées aux ressources et aux capacités ont été les difficultés rencontrées au niveau de la mise en œuvre les plus citées par les Signataires. Les difficultés concernant la gouvernance et la coopération, y compris à la fois l'intégration entre les secteurs et l'harmonisation internationale des différentes approches nationales, étaient toutes aussi importantes. Les

partenaires coopérants ont exprimé leur inquiétude concernant la réalité de volonté politique et le profil relativement limité du protocole d'entente sur les rapaces par rapport aux programmes plus larges concernant la biodiversité.

Les défis importants liés aux menaces ont été détaillés, en particulier l'électrocution, l'empoisonnement et d'autres formes de mise à mort délibérée. Dans le même temps, des progrès ont été réalisés sur ces problématiques, souvent du fait de plans d'action par espèce ; il existe également plusieurs réussites de réintroduction d'espèces.

Les sections restantes de la synthèse présentent une image actualisée (pour les Signataires et Partenaires coopérants qui ont répondu) des actions de mise en œuvre et des réflexions relatives à des sujets tels que les stratégies de conservation des rapaces, la législation, les programmes de rétablissement des espèces, la protection de l'habitat, les réponses aux menaces, l'intégration sectorielle, la recherche, la sensibilisation, la capacité d'action et la coopération.

Cette expérience de rapport d'essai a généré des suggestions sur la manière dont les rapports des Signataires et des Partenaires coopérants pourraient être affinés à l'avenir, et ces suggestions sont notées dans ce rapport.

On espère que cet ensemble de travaux constituera la base d'un processus de rapport systématique pour le protocole d'entente sur les rapaces qui permettra à l'avenir d'évaluer les progrès, de discerner les tendances et de planifier les priorités de manière cohérente et pertinente.

1. Contexte et introduction

Depuis l'entrée en vigueur du protocole d'entente sur les rapaces, il y a eu des enquêtes par questionnaire *ad hoc* de l'Unité de coordination sur les aspects de la mise en œuvre du protocole d'entente (voir document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Inf.1](#), section 2), mais aucun processus systématique de rapports réguliers par les signataires et les partenaires coopérants n'a encore été adopté pour permettre l'évaluation des progrès de la mise en œuvre, du discernement des tendances et de la planification des priorités futures sur une base cohérente.

Le paragraphe 15 du protocole d'accord demande à la première session de la réunion des signataires d'adopter un format permettant aux signataires de rendre compte régulièrement de la mise en œuvre de leurs stratégies de conservation des rapaces ou d'adopter des mesures équivalentes. Étant donné que seul un nombre limité de ces stratégies avaient été élaborées, les processus de rapport n'ont pas été abordés en détail avant la MOS2.

Le paragraphe 16 du mémorandum d'accord prévoit en outre que l'Unité de coordination préparera un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre du [Plan d'action](#) des mémorandums d'accord, avant chaque session de la Réunion des Signataires. De plus, l'article 8 du Plan d'action stipule que le Plan d'action, après son entrée en vigueur à la même date que le protocole d'entente, sera valide pour une période de sept ans. L'article 8 prévoit également que le plan d'action doit être réexaminé au moins deux ans avant sa date d'expiration. Cet examen n'a pu avoir lieu que plusieurs années plus tard que prévu, et ses conclusions ont été publiées en 2020 (voir document [Examen du plan d'action du protocole d'entente sur les rapaces](#)).

Les contributions à l'examen comprenaient les diverses enquêtes par questionnaire mentionnées ci-dessus, y compris une étude approfondie entreprise en 2019 qui couvrait un terrain similaire

au format proposé pour les rapports nationaux du protocole d'accord qui a été développé par la suite, comme décrit ci-dessous. L'examen (basé sur les informations antérieures à septembre 2019 et les informations datant d'avant la première réunion des signataires [MOS1, Abou Dhabi, décembre 2012]) et le présent document de synthèse (basé sur des informations de juillet 2019 à octobre 2021) peuvent donc être considérés comme une réalisation combinée de « l'aperçu des progrès » prévue au paragraphe 16 du protocole d'entente.

La MOS2 a chargé le Groupe consultatif technique (TAG) de développer un format approprié pour les rapports nationaux, en étendant l'idée des rapports sur les stratégies nationales ou des mesures équivalentes (comme au paragraphe 15 du protocole d'accord) pour couvrir la mise en œuvre du protocole d'accord et de son plan d'action dans son ensemble.

Le TAG a dûment abordé cette question lors de ses troisième (TAG3, Sempach, décembre 2018) et quatrième réunions (TAG4, en ligne, décembre 2021) et, avec le soutien de l'Unité de coordination, a élaboré un format de rapport par les signataires et les partenaires coopérants. Les deux formats ont été préparés conformément aux versions révisées du protocole d'accord et du plan d'action qui sont présentées pour examen à la présente réunion (voir le document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.14.4](#)), et qui résultent de la révision du plan d'action mentionné ci-dessus. La structure des résultats présentés ici correspond donc à la future structure prévue du protocole d'entente et du plan d'action.

À l'instar des processus de déclaration analogues dans d'autres instruments, une considération clé a été de trouver un équilibre entre la génération d'informations suffisantes pour répondre aux besoins de surveillance et de gestion adaptative tout en limitant une lourdeur dans l'établissement du rapport. Des efforts ont été faits pour que l'information reste concentrée sur une sélection de questions clés « d'actualité ». Les questionnaires contenaient 33 questions réparties en 12 sections. À l'exception de la section relative aux coordonnées des répondants, les résultats obtenus pour toutes les questions ont été présentés dans la présente synthèse. Une attention particulière a également été accordée à l'efficacité et à la cohérence entre les systèmes de notification au sein de la « famille » d'instruments de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, *entre autres* en utilisant des formulations de questions et des processus de traitement de l'information compatibles.

Les formats de rapport sous leur forme proposée ont été mis à la disposition des Signataires (en anglais et en français) et des Partenaires coopérants au début du mois septembre 2021, les invitant à compiler des rapports en utilisant les nouveaux formats *à titre provisoire* et de les soumettre via le système de rapport en ligne (ORS) hébergé par le CMS avant la date limite de la fin du mois d'octobre. Compte tenu du temps supplémentaire demandé par certains répondants et du report de la MOS3, un certain nombre de soumissions tardives ont été acceptées et incluses dans l'analyse qui suit.

Les rapports qui ont été déposés et la synthèse des résultats qui est présentée ici reposent donc sur une entente volontaire plutôt que sur une exigence précisée dans un mandat de la MOS. Ils constituent néanmoins un « essai » très précieux du processus de génération de rapports que la MOS3 est invité à instituer plus formellement à l'avenir. Cela génère le double avantage d'avoir une vue d'ensemble actualisée des actions que la MOS3 doit mettre en œuvre et de tester la future approche proposée pour valider son utilité et permettre des améliorations si nécessaire.

Tous ceux qui ont répondu spontanément sur cette base volontaire sont chaleureusement remerciés pour les précieuses informations qu'ils ont fournies.

Les formats ont en outre été conçus pour suivre une approche similaire à celle adoptée dans une enquête par questionnaire de 2019 qui a donné des précisions l'examen du plan d'action mentionné ci-dessus. Cela a permis un certain degré de comparabilité sur diverses questions entre les informations fournies lors de l'enquête de 2019 et les informations fournies dans l'essai de 2021 (et lorsque le temps viendra, si les propositions de processus de rapport à la présente réunion sont acceptées, avec les informations communiquées au MOS dans le futur). Malgré son statut d'essai volontaire, la présente synthèse devrait donc fournir une précieuse contribution de « données réelles » au sujet des perspectives sur les progrès de la mise en œuvre du protocole d'accord.

Bien que le présent document fournisse un résumé des informations soumises, les rapports individuels des signataires et des partenaires coopérants eux-mêmes (dont beaucoup sont accompagnés de documents supplémentaires) constituent une riche source d'informations qui peut trouver diverses autres utilisations. Cela devrait être encouragé, et les rapports ont été rendus accessibles au public en ligne à cette fin (voir la section sur les rapports nationaux sur la [page web MOS3](#)).

2. Période du rapport couverte par cette synthèse

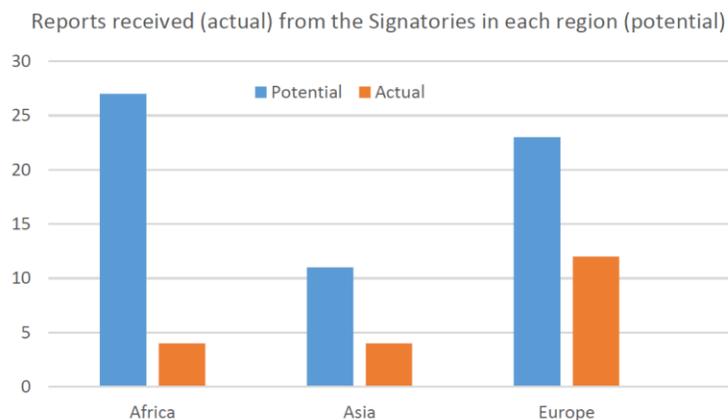
Le présent rapport résume les informations soumises par les Signataires et les Partenaires coopérants via l'ORS dans le cadre d'un exercice d'essai mené par l'Unité de coordination pour tester l'opérabilité des nouveaux formats de rapport. Les Signataires et les Partenaires coopérants ont été invités à soumettre des informations sur la mise en œuvre du protocole d'accord pour la période de juillet 2019 à octobre 2021. Cependant, il est possible que certaines informations communiquées par les Signataires et les Partenaires coopérants se réfèrent à une période plus large.

3. Taux de réponse global

Les réponses au présent essai ont été reçues de 20 signataires (voir annexe), représentant 33 % des 61 pays qui étaient signataires au moment de l'enquête. Tous les répondants n'ont pas répondu à toutes les questions, et les chiffres pour les questions individuelles sont donnés séparément dans chacune des sections qui suivent. Alors que nous espérons que les taux de réponse seront plus élevés dans un processus de rapport formellement adopté, le taux de réponse actuel fournit des conclusions provisoires.

La répartition des répondants signataires par région est illustrée à la figure 1 ci-dessous. Sur 27 Signataires africains, quatre rapports soumis ; sur 11 Signataires asiatiques, quatre ; et sur 23 Signataires européens, 12.

Figure 1 : Réponses reçues des Signataires selon chaque région.



Des réponses ont également été reçues de quatre des cinq partenaires coopérants du protocole d'accord (BirdLife International, l'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie, l'Union internationale pour la conservation de la nature Species Survival Commission's [IUCN SSC] Vulture Specialist Group, et le Fonds Peregrine). Le Secrétariat de la CMS, en tant que cinquième Partenaire coopérant, soumet ses rapports directement aux Réunions des Signataires et du Groupe consultatif technique.

4. Leçons apprises sur le processus

L'analyse des informations soumises par les signataires et partenaires coopérants dans le cadre de l'exercice d'essai a fait ressortir des suggestions sur la manière d'affiner la rédaction de rapports à l'avenir. Un bref aperçu des leçons apprises est présenté ci-dessous.

Taux de réponse

Un tiers des pays qui étaient signataires au moment de l'enquête ont renvoyé une réponse. Dans les futurs cycles de rapports formels, il serait souhaitable que tous les Signataires produisent un rapport, et des efforts pourraient être faits pour les encourager.

Période de soumission

Les répondants disposaient initialement d'environ deux mois pour soumettre leurs rapports. Suite à certaines demandes, le délai a été prolongé et le dernier rapport est arrivé environ quatre mois après le lancement de l'enquête. Il n'est pas certain qu'accorder une période encore plus longue aurait amélioré le taux de réponse. Donner une période trop courte peut représenter un défi pour certains répondants. D'un autre côté, offrir une période trop longue amène le risque que la tâche soit mise en bout de la liste de priorités et soit finalement oubliée. Un équilibre doit être trouvé à cet égard.

Complétude des réponses

Tous les répondants n'ont pas répondu à toutes les questions. Il serait utile à l'avenir d'encourager des réponses complètes. Lorsqu'une question particulière n'est pas applicable pour une raison quelconque, ou lorsque l'information n'est pas disponible pour une question donnée, il est préférable de l'indiquer (la plupart des questions proposent une option « inconnu » pour couvrir cette dernière situation).

En outre, dans quelques cas seulement, l'analyse a été compliquée par des répondants qui ont répondu à une question uniquement en disant « voir ci-dessus » sans indiquer l'endroit que cela signifiait, qui ont saisi par erreur leurs réponses dans la mauvaise section du formulaire, ou qui n'ont pas répondu à la question posée. Les instructions mises en place à l'avenir pourraient inciter à accorder davantage d'attention à ces aspects.

Période d'information rapportée

Tous les répondants n'ont pas suivi l'instruction de relier les informations fournies à la période de mise en œuvre spécifiée devant être couverte par les rapports. Lorsqu'il était clair que toute information liée à des années antérieures a été exclue de la présente analyse, mais il peut y avoir d'autres informations dont les dates n'ont pas été fournies et qui vont également au-delà de la période requise. Il serait important de mettre l'accent sur les instructions à cet égard dans le futur.

Cohérence et uniformité des réponses

Dans quelques cas, un répondant a répondu « non » à une question, mais a ensuite donné des détails indiquant clairement que sa réponse aurait dû être « oui », ou *vice versa*. Lorsque de telles situations étaient clairement apparentes, un ajustement a été en conséquence apporté aux résumés numériques. Il pourrait être conseillé aux répondants à l'avenir d'accorder une attention particulière aux problématiques de cohérence dans leurs réponses comme dans l'exemple ci-dessus.

Dans la section générale « messages clés de haut niveau » (section 5), il a suggéré que les priorités futures signalées par les Signataires ne correspondaient pas toujours étroitement aux difficultés de mise en œuvre signalées. Les répondants pourraient être invités instamment à mettre l'accent sur la cohérence des rapports à l'avenir, ou à présenter les raisons expliquant les incohérences.

Quelques références ont été faites à des activités entreprises en relation avec des espèces de rapaces qui ne sont pas migratrices, et donc au-delà de la portée du protocole d'accord. Certaines d'entre elles ont été prises en considération ci-après, mais il serait peut-être préférable de conseiller à l'avenir que ces informations soient exclues des rapports.

Soutenir l'alignement et les options pour l'analyse comparative entre les rapports du MOU et du CMS

Compte tenu de l'alignement entre certaines questions du format de rapport actuel et celles des rapports nationaux de la CMS, il a été possible de comparer certaines des informations rapportées dans le présent exercice de rapport (période de rapport : juillet 2019 à octobre 2021) et celles rapportées par les Parties de la CMS lors de la Treizième Conférence des Parties à la CMS (COP13, Gandhinagar, février 2020 ; période de déclaration : avril 2017 à août 2019). Un futur avantage de cela peut être la possibilité d'une approche plus intégrée ou simplifiée pour la compilation des rapports dans les pays où des questions similaires sont examinées, notamment les initiatives de rétablissement des espèces, les innovations en matière de recherche ou les campagnes de sensibilisation qui sont spécifiquement axées sur les oiseaux de proie migrateurs. Par exemple, une approche plus intégrée ou simplifiée pourrait être adoptée si les informations pertinentes présentées dans les rapports de la CMS pouvaient être automatiquement incorporées dans les rapports du protocole d'accord sur les rapaces et vice-versa.

Points à considérer par rapport aux questions individuelles dans le format de rapport

Dans quelques-unes des sections individuelles du rapport de synthèse ci-après, certaines observations sont incluses sur d'éventuelles petites améliorations qui pourraient être envisagées

pour les questions, à la lumière des résultats qui ont émergé. Celles-ci couvrent les éléments suivants :

- Fournir des orientations sur la relation entre la portée de la question sur les stratégies et les documents équivalents (section 6) et la question sur les plans d'action par espèce (section 8.1) ;
- Fournir des informations sur les exceptions à la protection juridique (section 7) ;
- Affecter l'empoisonnement délibéré et non intentionnel de manière appropriée dans la liste des menaces et des pressions (section 10) ;
- Préciser éventuellement davantage la question des évaluations environnementales (section 10.2) ;
- Offrir possiblement une structure tabulaire pour la question sur l'état des populations de rapaces et les évaluations des tendances (section 12.1) ;
- Préciser éventuellement davantage la question des plateformes d'échange de connaissances (section 12.5) ;
- Reformuler la question sur l'impact des activités de sensibilisation de manière plus spécifique (section 13.1) ;
- Fournir des conseils sur la distinction entre « éducation » (article 13) et « formation » (article 14) ; et
- Fournir une liste des États de l'aire de répartition non signataires, pour apporter une aide à la question sur l'encouragement de nouveaux signataires (section 15.2).

5. Messages clés de haut niveau

Cette section du format de rapport contient trois questions concernant les messages clés de haut niveau. Elle invitait les répondants à résumer les aspects positifs les plus importants de la mise en œuvre du protocole d'accord / plan d'action sur les rapaces dans leur pays (signataires) ou leur zone d'opération (partenaires coopérants), et à identifier les domaines les plus préoccupants, avec des recommandations pour l'avenir. Les réponses devaient être basées sur les informations contenues dans le corps du rapport (relatives à la période de rapport définie) pour ensuite diffuser ces informations dans un message bref et simple de « haut niveau » pour les décideurs et un public plus large.

Les trois questions de cette section étaient ouvertes et à texte libre. Les catégories agrégées ont été utilisées pour aider à résumer les réponses très variables reçues, des catégories agrégées ont été utilisées pour faciliter l'analyse des informations reçues. Ces catégories sont celles utilisées dans le document [UNEP/CMS/COP13/Doc.20](#) qui analyse les rapports nationaux soumis à la COP13 de la CMS. L'utilisation de ces mêmes catégories permet de comparer les informations rapportées pour les rapaces dans la zone géographique couverte par le protocole d'accord avec celles rapportées pour l'ensemble des espèces migratrices au niveau mondial. Les catégories ne sont pas mutuellement exclusives, de sorte que certaines des informations fournies sont pertinentes pour plus d'une catégorie.

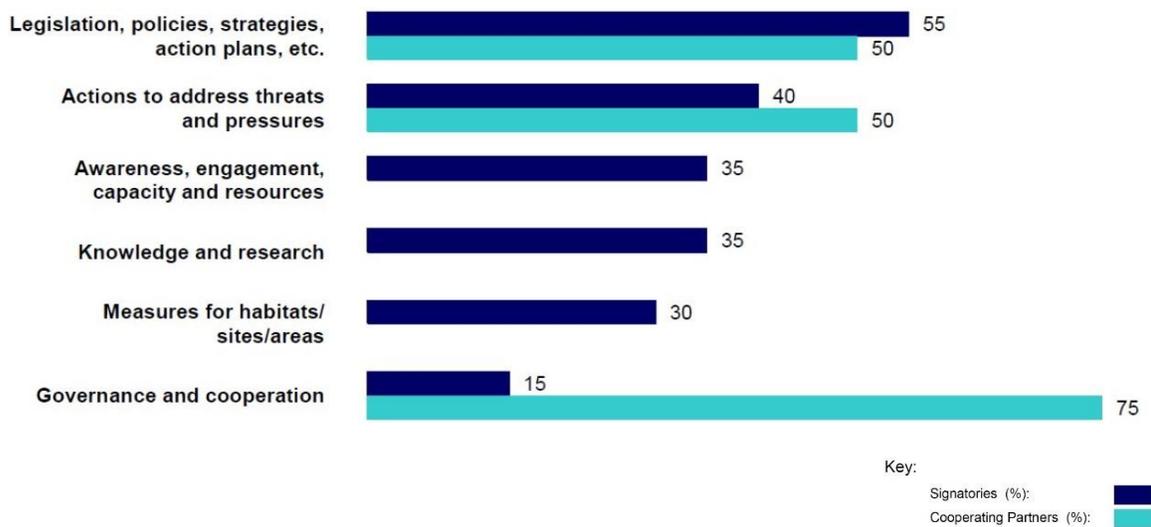
5.1 Les aspects « les plus réussis de la mise en œuvre du protocole d'entente et / ou du plan d'action » au cours de la période de référence

Taux de réponse : 19 Signataires (95 % des déclarants), 3 Partenaires coopérants (75 % des déclarants).

Les aspects de la mise en œuvre les plus fréquemment cités par les Signataires comme domaines de progrès positifs concernaient les progrès dans la législation et les politiques ainsi que dans divers types de stratégies et de plans. Toutefois, il n'est pas toujours clair si ces avancées ont été réalisées au cours de la période considérée.

D'autres domaines de progrès notoires signalés comprenaient des actions pour faire face aux menaces et aux pressions, la sensibilisation, la capacité et la recherche. La gouvernance et la coopération étaient présentes de manière importante dans les réponses des partenaires coopérants.

Figure 2: Catégories d'implémentation réussie citées dans la section « messages clés de haut niveau ». Les chiffres indiqués contre les barres sont des pourcentages de ceux qui ont répondu à l'enquête dans son ensemble.



Seuls deux pays ont décrit des avancées positives en termes de résultats sur l'état de conservation des espèces de rapaces :

- La Suisse a évoqué la réintroduction réussie des gypaètes barbus, *Gypaetus barbatus*, dans les Alpes suisses, où l'espèce était devenue une attraction populaire parmi le public ; l'augmentation des populations de l'espèce dans le pays, grâce aux efforts de la Fondation Pro Bearded Vulture, avec un niveau record de succès d'éclosion dans la nature atteint en 2020 ;
- Les Émirats arabes unis (EAU) ont évoqué la réintroduction des faucons sacrés, *Falco cherrug*, en Bulgarie, où l'espèce était considérée comme éteinte ; et
- Les EAU ont également signalé avoir réussi à résoudre le problème de l'électrocution des rapaces par les lignes électriques en Mongolie et dans d'autres pays, grâce au soutien du Mohamed Bin Zayed Raptor Conservation Fund.

Certaines réponses impliquaient que des avantages avaient été obtenus grâce à des synergies avec les processus de l'Union européenne (dans un cas, le protocole d'accord avait aidé à mobiliser des fonds de l'Union européenne) ; mais d'autres ont semblé suggérer que dans cette région, le protocole d'accord n'aurait peut-être pas ajouté grand-chose à ce que les mesures de l'Union européenne auraient elles-mêmes fait.

Les partenaires coopérants ont cité l'électrocution et l'abattage illégal comme des menaces sur lesquelles des progrès avaient été réalisés au cours de la période de rapport, et ils ont souligné l'effet de levier fourni pour la conservation des vautours et du faucon sacré par les plans d'action pour ces espèces.

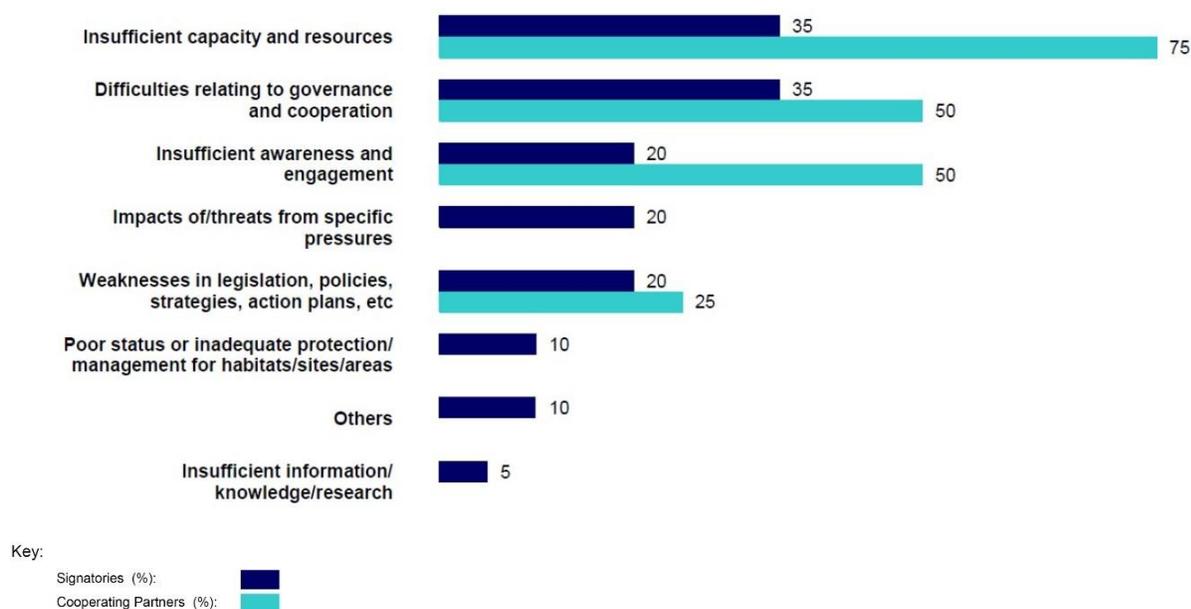
5.2 Les « plus grandes difficultés dans la mise en œuvre du protocole d'entente et / ou du plan d'action » au cours de la période de rapport

Taux de réponse : 18 Signataires (90 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Les contraintes en matière de ressources et de capacités ont été les difficultés de mise en œuvre les plus fréquemment citées rencontrées par les Signataires, et celles-ci peuvent à leur tour être la cause sous-jacente de certaines des autres difficultés signalées. Les difficultés concernant la gouvernance et la coopération, y compris à la fois l'intégration entre les secteurs et l'harmonisation internationale des différentes approches nationales en matière de mise en œuvre du protocole d'accord et de son plan d'action, étaient toutes aussi importantes. Bien que la gouvernance et la coopération aient été citées par certains pays comme des domaines de progrès satisfaisants (voir la section 5.1 ci-dessus), il s'agissait également de la catégorie la moins bien notée dans la section « succès ».

Les questions liées à la législation, aux politiques, à la recherche et aux connaissances, bien qu'elles ne soient pas négligeables, ont été moins signalées comme des sujets de préoccupation ; et cela est certainement cohérent avec la fréquence élevée de ces problèmes parmi les domaines de progrès satisfaisants signalés à la section 5.1 ci-dessus.

Figure 3: Catégories de difficulté de mise en œuvre citées dans la section « messages clés de haut niveau ».



Dans la catégorie « difficultés » moyennes faisant référence aux menaces et aux pressions, les exemples spécifiques mentionnés comprenaient les éléments suivants (voir la section 10 pour plus de détails sur les menaces et les pressions) :

- Pressions sur les habitats / changements d'utilisation des sols (Suisse) ;
- Perte d'habitat (Madagascar) ;
- Empoisonnements illégaux ciblés et chasse (Hongrie) ;
- Empoisonnement au plomb (Suisse, Allemagne) ;
- Piégeage (Allemagne) ;
- Capture de rapaces pour la fauconnerie (Pakistan) ;
- Collision et électrocution (Espagne) ; et
- Changement climatique (Madagascar).

Les problèmes mentionnés dans la catégorie « autres difficultés » comprenaient l'ampleur du défi de la modernisation de vastes réseaux de lignes électriques (Hongrie), et Monaco a mentionné l'inapplicabilité de certains des objectifs et recommandations du protocole d'accord à son territoire.

Deux pays (Finlande et Pays-Bas) ont affirmé qu'ils n'avaient pas de difficultés de mise en œuvre significatives à signaler.

Les partenaires coopérants ont mentionné à la fois le manque de financement de l'État et les problèmes de capacité comme principales difficultés, un partenaire notant que de nombreux gouvernements consacrent plus de capacité institutionnelle pour les activités au titre de la Convention sur la diversité biologique qu'ils ne le font au protocole d'accord sur les rapaces. Le manque de volonté politique a également été mentionné, notamment en lien avec la productivité limitée des stratégies nationales de conservation des rapaces et la faible assimilation d'enseignements clairs sur des questions telles que les médicaments vétérinaires (Anti-Inflammatoires Non Stéroïdiens, AINS).

5.3 Les « principales priorités pour la mise en œuvre future du mémorandum d'entente et / ou du plan d'action »

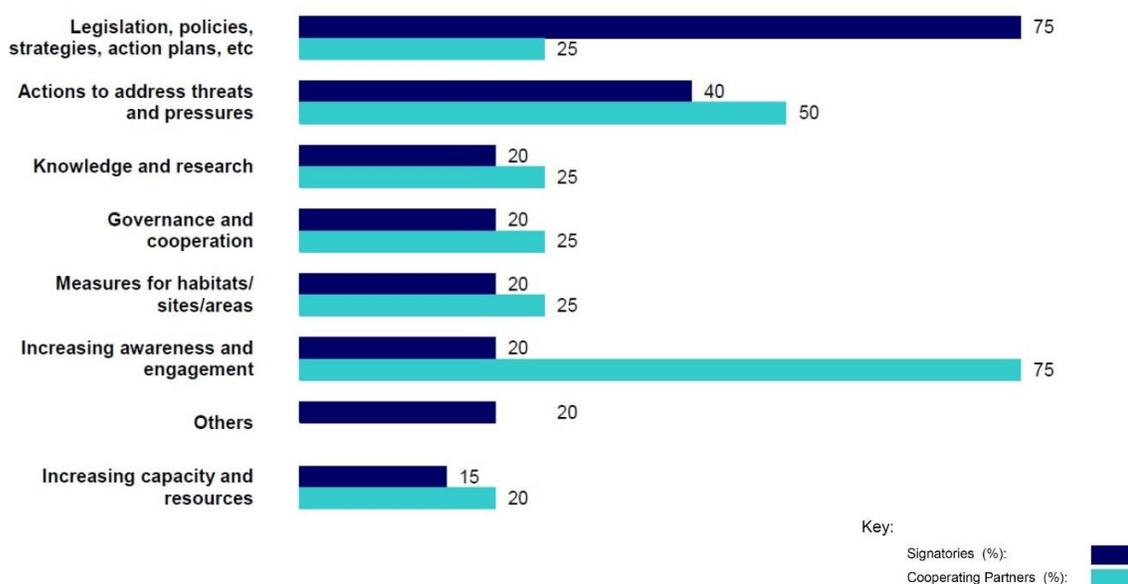
Taux de réponse : 18 Signataires (90 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Les priorités les plus fréquemment citées pour la mise en œuvre future parmi les Signataires concernaient les mesures concernant la législation, les politiques, les stratégies et les planifications. Le renforcement ou la mise à jour des lois et réglementations a été mentionné par la Hongrie, l'Italie, Monaco, la Suisse et la Syrie ; des stratégies et plans d'action nationaux ont été mentionnés par la Finlande, Madagascar, le Maroc, la Norvège, la Syrie et les Émirats arabes unis. Dans le cas de Madagascar, un lien a également été fait avec la mise en place d'un comité national pour la conservation des rapaces). Aussi bien la Finlande et Madagascar ont fait référence à des plans d'action par espèce.

L'action pour faire face à des menaces et des pressions particulières était la deuxième priorité la plus élevée pour la mise en œuvre future parmi les Signataires, puis les priorités avec une importance inférieure se situaient dans d'autres domaines d'action tous classés dans un même niveau similaire.

La sensibilisation et l'engagement ont été identifiés de manière plus importante comme des priorités futures par les partenaires coopérants du protocole d'entente que par les signataires. Les partenaires coopérants ont mentionné la nécessité d'encourager l'engagement du gouvernement dans les équipes spéciales et les groupes de travail existants, et de sensibiliser les secteurs industriels et les organismes d'application de la loi. L'empoisonnement et l'électrocution ont été cités comme des menaces hautement prioritaires à traiter, ainsi que l'importance de mettre en place des stratégies nationales de conservation des rapaces et un dialogue pour comprendre et surmonter les obstacles à l'amélioration de la situation en général grâce à la mise en œuvre du protocole d'accord. La nécessité de financer la coordination des plans d'action sur les vautours et le faucon sacré a également été soulignée.

Figure 4: Catégories de priorités futures citées dans la section « messages clés de haut niveau ».



Les réponses relevant de la catégorie « autres » comprenaient la référence de l'Espagne aux normes de prise de décision, par exemple par le biais d'Évaluations d'Impact sur l'Environnement ; et la référence de la Suisse à la prise en compte des services écosystémiques dans l'aménagement du territoire et la prise de décision.

La Côte d'Ivoire a exprimé ses priorités en termes d'espèces plutôt qu'en termes d'actions (en nommant cinq espèces de vautours). Aucun signataire n'a décrit les actions prioritaires en termes de résultats sur l'état de conservation recherchés pour des espèces ou des groupes taxonomiques particuliers.

Les informations rapportées comme priorités futures ne correspondent pas étroitement aux informations rapportées comme difficultés de mise en œuvre (section 5.2 ci-dessus). La capacité, la gouvernance et la coopération sont apparues comme les plus grandes difficultés perçues, mais elles n'ont obtenu qu'un score modérément élevé en tant que priorité future ; la connaissance et la recherche ont reçu une priorité élevée pour l'action future, mais elles sont au dernier rang des difficultés actuelles ; les lois et les stratégies sont apparues comme la priorité future la plus importante parmi les Signataires, mais n'ont été signalées que comme un domaine de difficulté intermédiaire. Alors que les priorités peuvent être choisies en fonction de l'opportunité ou du besoin perçue, les écarts observés peuvent nécessiter une enquête plus approfondie.

6. Stratégies de conservation des rapaces et documents équivalents

Taux de réponse : 20 Signataires (100 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Dans cette section de l'enquête, il a été demandé aux Signataires s'il existait une stratégie nationale et / ou régionale de conservation des rapaces ou un document équivalent dans leur pays. Les réponses sont résumées dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1: Nombre de Signataires disposant d'une stratégie nationale ou régionale sur les rapaces.

Stratégie	Oui	En préparation	No
Afrique	1	2	1
Asie	0	2	2
Europe	8	1	3
TOTAL :	9	5	6

Neuf Signataires (huit d'entre eux étant situé en Europe) ont confirmé l'existence d'une stratégie et cinq ont mentionné des stratégies en cours d'élaboration. Les chiffres doivent toutefois être pris avec prudence. La Croatie, la Hongrie, la Suède et les Pays-Bas ont répondu « oui » par rapport à la stratégie convenue au niveau de l'Union européenne (la « stratégie de l'Union pour la conservation des rapaces », 2019) ; L'Allemagne a répondu « oui » mais n'a fait référence qu'à la directive européenne sur les oiseaux, tandis que l'Italie et l'Espagne ont répondu « non » bien qu'elles soient des États membres de l'UE.

Madagascar a répondu « oui » en se référant à deux plans d'action pour une seule espèce, mais l'Espagne a adopté l'approche selon laquelle ses stratégies pour une seule espèce ne comptaient pas comme des stratégies de conservation des rapaces. Bien que le paragraphe 12 du protocole d'accord indique que les plans d'action par espèce entrent dans le cadre de la référence aux stratégies (« Dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du présent mémorandum d'entente, les signataires auront pour objectif de préparer et soumettre à l'Unité de coordination intérimaire, le cas échéant, une stratégie nationale ou régionale (par ex. UE) ou des documents équivalents (par ex. des plans d'action par espèce) pour les espèces de la catégorie 1 et, le cas échéant, de la catégorie 2 du tableau 1 du plan d'action »), il est peut-être plus utile (aux fins de la présente synthèse) d'adopter l'approche plus large et plus « stratégique » suivie par la réponse de l'Espagne. En conséquence, étant donné que Madagascar a également indiqué qu'une stratégie plus générale sur les rapaces était en cours d'élaboration pour son pays, dans un souci de cohérence, sa réponse a été considérée comme une réponse « en préparation ».

Des copies de documents ou des liens de téléchargement ont été fournis par la Côte d'Ivoire, Madagascar et la Suisse ; et plusieurs pays de l'UE ont fait le lien avec la stratégie de l'UE.

Les raisons invoquées pour l'absence d'une stratégie ou d'un document équivalent par les pays où ces stratégies ne sont pas encore en place sont les suivantes (résumées et paraphrasées ici):

- Ressources limitées (Éthiopie et Syrie) ;
- Est devenu un Signataire depuis peu (Éthiopie) ;
- Difficultés politiques (Iran) ; et

- Les rapaces sont couverts par des cadres aviaires ou de biodiversité plus généraux (Italie, Monaco et l'Espagne).

Parmi les quelques pays qui ont répondu à une question sur la portée et le statut de leurs stratégies, la Suisse a mentionné que sa stratégie nationale comprend des plages de délais et un schéma de priorités pour les actions énumérées, et qu'elle identifie des sources de financement potentielles. La France mentionne avoir des stratégies divisées par espèces et couvrant actuellement l'ensemble du territoire de la France métropolitaine, tandis que des actions sont également en cours pour certaines espèces dans ses territoires d'outre-mer.

Concernant les stratégies en préparation, le Pakistan a indiqué que des consultations initiales avaient eu lieu ; Le Maroc a fait référence à un atelier de lancement qui s'est achevé en 2020 pour évaluer les menaces et les besoins de conservation (et que les lignes directrices élaborées dans le cadre du protocole d'accord et contenues dans le document [UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.3](#) étaient suivies), la Norvège a indiqué qu'un rapport avait été commandé à BirdLife International dans un premier temps, et les Émirats arabes unis prévoient de finaliser leur propre stratégie en 2022. Tout en confirmant qu'elle était déjà couverte par la stratégie de l'UE (l'« approche stratégique de l'Union européenne pour la conservation des rapaces », 2019), la Finlande prévoyait également de développer une stratégie nationale à l'avenir.

Lorsqu'on leur a demandé si les stratégies existantes ou en préparation couvraient toutes les activités énumérées dans le tableau 2 du plan d'action du protocole d'entente, huit des 14 signataires concernés ont répondu « oui » et six « partiellement » (deux ont utilisé « oui » pour sélectionner l'option « partiellement », et il a été supposé que leurs réponses devaient être classées comme « partiellement »). Les raisons de la couverture « partielle » ont été données par la Finlande, l'Allemagne et la Hongrie, qui ont noté que certaines des activités du tableau 2 ne peuvent être mises en œuvre qu'en relation avec des mesures prises au niveau national, et la Hongrie constate que la stratégie de l'UE ne couvre pas ces activités.

Parmi les réponses des partenaires coopérants, tous les quatre ont signalé leur implication dans le soutien au développement de stratégies de conservation des rapaces ou leurs équivalents. Une grande partie de cela faisait référence au [Plan d'action multi-espèces de la CMS pour les vautours](#) (Vulture MsAP), et il a également été fait référence aux plans nationaux de conservation des vautours pour le Botswana, la Grèce, le Kenya, l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe. Le partenariat de Birdlife en Afrique, le groupe de spécialistes de la planification de la conservation de la CSE de l'UICN, le groupe de spécialistes des vautours de la CSE de l'UICN et d'autres parties prenantes collaborent également sur des plans pour une stratégie visant à lutter contre l'exploitation des vautours basée sur la croyance en Afrique de l'Ouest. Une autre collaboration a été soulignée en relation avec les stratégies pour la République tchèque, l'UE et la Suisse, un plan d'action national anti-empoisonnement en Bulgarie et l'examen du plan d'action pour le faucon sacré en Europe.

Trois partenaires coopérants ont signalé leur implication dans la mise en œuvre de stratégies et de plans pertinents, notamment le MsAP Vautours, ainsi que d'autres activités, notamment l'enquête et la surveillance du nombre et des mouvements d'oiseaux, la documentation des incidents d'empoisonnement et des infrastructures énergétiques, et la formation et la sensibilisation des communautés et des organismes d'application.

Dans l'ensemble, par conséquent, des progrès semblent avoir été réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et régionales de conservation des rapaces ou de

documents équivalents. Bien que cela reste très incomplet, les documents élaborés jusqu'à présent, les enseignements tirés et l'assistance des partenaires coopérants montrent les progrès à effectuer au cours jusqu'à la prochaine session.

7. Protection juridique des espèces contre leur abattage et l'exploitation non durable

Taux de réponse : 19 Signataires (95 % des déclarants), 3 Partenaires coopérants (75 % des déclarants).

Dans cette section, il a été demandé aux Signataires si toutes les espèces d'oiseaux de proie migrateurs dans leur pays qui sont inscrites à l'Annexe I du protocole d'action sur les rapaces bénéficient d'une protection juridique complète contre l'abattage délibéré et l'enlèvement de leur habitat naturel dans la nature. Tous sauf deux Signataires ont confirmé que c'était le cas.

Monaco a répondu « en partie », mais leur réponse devrait probablement être considérée comme un « oui », puisqu'il apparaît que toutes les espèces sont protégées et que la réponse indiquait simplement qu'il n'y avait pas de mention spéciale pour les rapaces. La Syrie a également répondu « en partie », mais a indiqué qu'une nouvelle loi allait bientôt être adoptée, celle-ci couvrirait toutes les espèces concernées.

Quinze répondants ont précisé la loi particulière concernée, citant des lois allant aussi bien d'une loi ancienne datant de 1930 que d'une loi aussi récente que 2021. Ceux qui ont donné plus de détails ont décrit diverses dispositions, indiquant dans de nombreux cas que les rapaces étaient affectés aux niveaux les plus stricts de protection de la faune disponibles. Certains ont mentionné des interdictions contre des activités spécifiques, y compris l'abattage intentionnel, les blessures, l'enlèvement du milieu naturel, le commerce, la perturbation et la destruction des nids et des œufs.

Des dispositions prévoyant des exceptions ont été mentionnées dans quelques cas, par exemple, lorsque le contrôle des rapaces peut être nécessaire pour sauvegarder d'autres espèces, et sous réserve de l'octroi d'autorisations spécifiques. De telles exceptions sont acceptées dans de nombreux cadres juridiques, et le plan d'action du protocole d'accord suggère qu'elles peuvent être appropriées si elles remplissent les conditions d'être accordées uniquement lorsqu'elles sont autorisées par un organisme compétent, lorsque l'action est durable et lorsqu'elle ne nuit pas à l'état de conservation de l'espèce concernée. Il est probable que plusieurs des protections citées par d'autres Signataires contiennent de telles dispositions, mais l'enquête n'a pas posé de questions spécifiques à ce sujet. Il pourrait être pertinent d'enquêter sur les exceptions à l'abattage délibéré et à la prise légalement autorisées, ainsi que sur toutes les autorisations de ce type accordées au cours de la période de référence dans les rapports futurs.

La question supplémentaire spécifique posée à cette occasion était de savoir si les pays avaient mis en place une législation interdisant l'utilisation d'appâts empoisonnés à l'extérieur et d'autres méthodes chimiques toxiques de lutte contre les prédateurs ou les ravageurs. Tous les Signataires sauf trois ont répondu par l'affirmative. L'Éthiopie a indiqué que, bien que ces méthodes ne soient généralement pas interdites, il existe des restrictions applicables aux licences de piégeage. Monaco a estimé que le problème ne se posait pas sur son territoire et la Syrie a indiqué qu'elle disposait de contrôles partiels mais que sa législation avait besoin d'être mise à jour.

Lorsque de plus amples détails sur cette question ont été donnés, cela a été fait dans certains cas en faisant référence à des dispositions interdisant spécifiquement l'utilisation d'appâts empoisonnés, tandis que dans d'autres cas, il s'agissait d'une référence à une interdiction générale de tuer des espèces protégées, plutôt qu'à une disposition sur les méthodes de lutte contre les prédateurs. Dans certaines réponses, il n'était pas clair si la référence était sur des dispositions spécifiques ou générales. La France et les Pays-Bas ont également fait référence aux restrictions appliquées via l'autorisation des biocides, les Pays-Bas indiquant un règlement de l'UE applicable à ce sujet.

Deux partenaires coopérants ont affirmé qu'ils avaient aidé à prendre des mesures pour appliquer la protection juridique des espèces de l'annexe I. BirdLife International a fait état d'un engagement actif dans les processus politiques liés à l'abattage illégal d'oiseaux, tels que la Convention de Berne et le Groupe de travail intergouvernemental de la CMS sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT). Elle a également signalé la mise en œuvre de projets (en particulier en Méditerranée et concernant l'empoisonnement des vautours en Afrique) sur la détection et la répression, et l'assistance aux autorités nationales *entre autres* avec des collectes de preuves et de la formation à ce sujet. BirdLife International a également fait référence à des interventions en lien avec la législation, les politiques, l'application de la loi, les réponses aux incidents, le renforcement des capacités, la gestion des données et la sensibilisation dans les pays, notamment en Autriche, au Botswana, en Bulgarie, au Burkina Faso, en Croatie, en République tchèque, en Éthiopie, en France, en Gambie, en Allemagne, en Grèce, en Guinée-Bissau, en Inde, en Jordanie, au Kenya, au Liban, au Luxembourg, au Maroc, au Népal, au Nigéria, en Arabie saoudite, au Sénégal, en Espagne, en Suède, en Suisse, en Afrique du Sud, en Syrie, au Yémen, en Zambie et au Zimbabwe.

L'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie a également déclaré être active dans le groupe de travail MIKT et organiser des conférences (principalement avant la période de référence) sur le commerce illégal de rapaces en Asie centrale, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Il est encourageant de constater que la plupart des signataires ont indiqué que la protection légale des rapaces de l'Annexe I est en place dans leur pays. Certains ont mentionné des lois pertinentes prévoyant des exceptions à cette protection, et il pourrait être utile pour le processus de rédaction de rapport de demander plus de détails sur cet aspect à l'avenir.

8. Programmes de gestion et de rétablissement des populations d'espèces

Cette section de l'enquête portait sur trois types d'actions spécifiques pour la gestion et le rétablissement des populations d'espèces : les plans d'action pour les espèces, les projets de réintroduction et de repeuplement et les initiatives d'alimentation complémentaire. Les réponses concernant chacun de ces types d'actions sont résumées ci-dessous.

8.1 Plans d'action pour les espèces

Taux de réponse : 20 Signataires (100 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

L'enquête a posé des questions sur l'existence dans chaque pays de plans d'action mono-espèce ou multi-espèces pour les oiseaux de proie migrateurs. La principale valeur ajoutée des informations fournies par cette question concerne l'identification des plans aux niveaux national

et infranational, et la plupart des Signataires y ont répondu dans ce sens. Quelques-uns ont fait référence à des plans internationaux. Pour les futurs rapports, il peut être utile de préciser si les plans internationaux entrent dans le champ de la question.

Comme indiqué dans la section 6 ci-dessus, cette question chevauche également l'élaboration et l'adoption de stratégies nationales et régionales de conservation des rapaces, qui, selon le paragraphe 12 du protocole d'accord, concernent les espèces de catégorie 1 et, le cas échéant, de catégorie 2.¹, et peuvent inclure des plans d'action par espèce. Dans le format de rapport, les orientations accompagnant les questions traitées dans la section 6 ci-dessus et dans la présente section, ainsi que la relation entre ces questions, pourraient donc être légèrement affinées pour les futurs cycles de rapport.

Divers types de plans d'action ont été élaborés pour la conservation des oiseaux de proie, et il est possible que les répondants aient appliqué des approches distinctes pour décider quels documents permettent de donner une réponse positive à la question posée. Les résultats doivent être lus avec cette idée à l'esprit. Pour les futurs rapports, des indications supplémentaires pourraient être données sur ce qu'il est le plus utile et pertinent d'inclure.

Neuf des 20 Signataires ont indiqué qu'un ou plusieurs plans d'action pour les espèces de rapaces existaient dans leur pays. L'une d'entre elles ne concernait cependant qu'une espèce non migratrice (la Chouette chevêche, *Athéna noctua*), cette réponse ne doit donc pas être considérée comme réponse à de cette question.

La Côte d'Ivoire, la Croatie et Madagascar ont indiqué que des plans étaient en préparation. Le cas de Madagascar est lié à l'élaboration d'un plan international pour le Faucon fuligineux, *Falco concolore* ; mais en réponse à la question de la section 6 ci-dessus, cependant, Madagascar a également fait référence à un plan national existant pour le faucon fuligineux et le faucon d'Eleonora, *F. éléonore*. Il a donc été considéré que Madagascar a donné « oui » comme réponse.

Huit signataires ont répondu « non », mais l'un d'entre eux, les Émirats arabes unis, a fait référence à un plan qui devait être finalisé en 2022, sa réponse a donc été jugée « en préparation ». L'Italie, en répondant « non », a fait preuve de diligence pour interpréter la question conformément aux conseils donnés au sujet de la période de référence ; mais cela n'a peut-être pas été abordé de la même manière par tous les répondants (par exemple, la réponse « oui » du Pakistan concerne un plan de 2016).

La plupart des plans identifiés par les Signataires sont des plans mono-espèce, le plan du Pakistan pour les vautours étant l'exemple multi-espèces le plus évident. Les espèces mentionnées par chaque pays sont présentées dans le tableau 2 ci-dessous. La majorité des plans identifiés ont une portée nationale, mais deux ont une portée internationale et plusieurs autres ont une portée infranationale. Pour les futurs rapports, il pourrait être utile de préciser si les plans internationaux entrent dans le champ d'application de la question.

¹ Le tableau 1 de l'annexe 3 du mémorandum d'accord répartit les espèces d'oiseaux de proie couvertes par le mémorandum d'accord en trois catégories :

Catégorie 1 = Espèces globalement menacées et quasi menacées, telles que définies selon la dernière liste rouge de l'UICN, et répertoriées comme telles dans la base de données mondiale sur les oiseaux de BirdLife International ;

Catégorie 2 = espèces considérées comme ayant un statut de conservation défavorable au niveau régional dans les États de l'aire de répartition et les territoires énumérés à l'annexe 2 du protocole d'accord ; et

Catégorie 3 = toutes les autres espèces migratrices.

Tableau 2: Espèces couvertes par des plans d'action pour les rapaces telles que rapportées par les Signataires. Références au terme « régional » dans le tableau se rapportent aux régions sous-nationales. *Plans en préparation, ** La Suède a également mentionné le Faucon pèlerin et l'Aigle royal comme espèces pour lesquelles il y avait des plans antérieurs qui sont maintenant expirés.

Pays	Espèce
Croatie	- Vautour fauve <i>Gypse fulvus</i> * - Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i> *
France	- L'aigle de Bonelli <i>Aquila fasciata</i> - Balbuzard <i>Pandion haliaetus</i> - Pygargue à queue blanche <i>Haliaeetus albicilla</i> - Faucon crécerellette <i>Falco naumanni</i> - Vautour barbu <i>Gypaetus barbatus</i> - Vautour fauve <i>Gypse fulvus</i> - Vautour moine <i>Aegypius monachus</i> - Vautour percnoptère <i>Néophron percnopterus</i> - Milan royal <i>Milvus milvus</i>
Allemagne	- Milan royal <i>Milvus milvus</i> - Petit aigle tacheté <i>Clanga pomarina</i> - Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i> - Pygargue à queue blanche <i>Haliaeetus albicilla</i> - Busard cendré <i>Circus pygargus</i>
Hongrie	- Faucon kobez <i>Falco vespertinus</i> - Faucon sacre <i>Falco cherrug</i> (plan international SakerGAP)
Iran	- Faucon sacre <i>Falco cherrug</i> - Vautour percnoptère <i>Néophron percnopterus</i>
Madagascar	- Faucon fuligineux <i>Falco concolore</i> (et plan international en préparation)* - [Faucon d'Eleonora (<i>Falco eleonora</i> ; voir note dans le texte ci-dessus)]
Maroc	- Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i> (pour le parc Al Hoceima) - Vautour barbu <i>Gypaetus barbatus</i> (pour le Parc du Haut Atlas)
Pakistan	- Stratégie nationale pour la conservation des vautours et plan d'action
Espagne	- Aigle impérial espagnol <i>Aquila Adalberti</i> (national et régional) - Vautour barbu <i>Gypaetus barbatus</i> (national et régional) - Vautour moine <i>Aegypius monachus</i> (régional) - Vautour percnoptère <i>Néophron percnopterus</i> (régional) - Vautour fauve <i>Gypse fulvus</i> (régional) - Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i> (régional) - Aigle de Bonelli <i>Aquila fasciata</i> (régional) - Milan royal <i>Milvus milvus</i> (régional) - Busard cendré <i>Pygargue de cirque</i> (régional) - Busard des roseaux <i>Cirque aerugineux</i> (régional) - Faucon crécerellette <i>Falco naumanni</i> (régional) - Goshawk <i>Accipiter gentilis</i> (régional) - Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i> (régional) - Faucon d'Eleonora <i>Falco eleonora</i> (régional)

	- Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> (régional)
Suède**	- Busard cendré <i>Circus pygargus</i>
Émirats arabes unis	- Plan d'action national pour les rapaces *

Les pays indiquant qu'ils n'avaient pas de plans d'action par espèce pour les oiseaux de proie migrateurs ont raisonné comme suit :

- L'Éthiopie n'a signé que récemment le protocole d'accord et dispose de capacités limitées ;
- La Finlande manque de ressources, mais dispose également d'autres types de plans pertinents pour la conservation des rapaces ;
- L'Italie a déjà publié des plans pour le Faucon lanier, *Falco biarmicus*, le Faucon d'Eléonore, *F. eleonora*, le faucon crécerellette, *F. naumanni*, le Vautour percnoptère, *Neophron percnopterus*, et le Vautour fauve, *Gypse fulvus* (en Sardaigne), mais ceux-ci ont tous été publiés avant la période de référence ;
- Monaco a indiqué qu'un plan d'action général sur l'avifaune pourrait être possible à l'avenir ;
- La Norvège a un plan pour les rapaces mais uniquement pour une espèce non migratrice (Hibou grand-duc, *Bubo bubo*) ;
- La Syrie se contente de s'engager dans des initiatives régionales pertinentes ; et
- Les Pays-Bas s'appuient sur des types plus globaux de plan de conservation.

Tous les quatre partenaires coopérants ont déclaré être engagés de diverses manières dans l'élaboration et / ou la mise en œuvre de plans d'action par espèce pour les rapaces dans la zone géographique couverte par le mémorandum d'accord. Ces engagements incluent :

- L'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre du [Plan directeur pour le rétablissement des vautours asiatiques mondialement menacés](#), et le MsAP Vautour et ses [plans de mise en œuvre stratégique](#) ;
- L'aide à l'élaboration d'un plan d'action multi-espèces pour les vautours d'Afrique de l'Ouest et des plans d'action sur les voies de migration pour le vautour moine et les populations de vautour percnoptère des Balkans et d'Asie centrale ;
- L'aide à l'élaboration des plans d'action européens pour les espèces du Faucon sacré et du Faucon kobez ;
- L'aide aux plans d'action nationaux pour les vautours en Bulgarie, en Inde, au Kenya, au Nigéria, en Afrique du Sud et au Zimbabwe, les milans royaux au Luxembourg et les faucons en Jordanie ; et
- la fourniture de données, de connaissances, un soutien à la coordination et la mise en œuvre de projets sur le terrain dans divers pays.

8.2 Projets de réintroduction et de repeuplement

Taux de réponse : 19 Signataires (95 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Les répondants ont été invités à fournir des informations sur tout projet de réintroduction ou de repeuplement qui avait été mis en œuvre impliquant des oiseaux de proie migrateurs et à indiquer s'il y avait un lien avec un élevage en captivité. Les projets à signaler étaient ceux entrepris

« conformément aux directives internationales en vigueur », et la question à cet égard pointaient particulièrement vers les « [Lignes directrices pour les réintroductions et autres transferts de conservation](#) » établies par l'UICN.

Neuf Signataires ont indiqué l'existence de projets pertinents. Les points pertinents des réponses sont résumés dans le tableau 3.

Tableau 3: Projets de réintroduction et de repeuplement de rapaces cités par les Signataires.

Pays	Projet(s)
France	(Liste des espèces; pas de détails donnés).
Allemagne	Projet lancé en 2021 pour réintroduire des gypaètes barbus dans les Alpes orientales bavaroises, en s'approvisionnant en oiseaux venus d'Espagne. Les oiseaux relâchés seront surveillés à l'aide d'étiquettes GPS (système de positionnement global).
Italie	Repeuplement de vautours percnoptères dans la région de Basilicate, de vautours fauves en Sardaigne, de faucons laniers dans la région du Latium, de faucons crécerelles dans la plaine du Pô et de milans royaux (ce projet débute bientôt) dans le parc national de l'Aspromonte, tous soutenus par un financement de l'UE LIFE.
Kazakhstan / Pakistan (rapporté par les EAU)	Le programme Sheikh Zayed Falcon Release réapprovisionne les populations sauvages de faucons pèlerins et sacres avec des oiseaux provenant des Émirats arabes unis. Comprend un suivi par satellite après leur relâchement.
Maroc	Exploite deux centres de réhabilitation des rapaces blessés et de libération post-récupération à Jbel Moussa (vautours) et Bir Lahmer. Cela a permis à la réintroduction du vautour fauve en tant qu'espèce reproductrice dans la région de Jbel Moussa après une absence de plus de 40 ans.
Pakistan	Centre d'élevage en captivité établi à Changa Manga, Punjab, pour élever des vautours dans l'objectif de leur libération.
Espagne	Projets de translocation et de réintroduction dans divers endroits impliquant le faucon crécerellette (plusieurs projets), le balbuzard pêcheur (trois projets), le gypaète barbu (trois projets), le pygargue à queue blanche (un projet, utilisant des oiseaux provenant de Norvège), le faucon pèlerin (plusieurs projets dans différents sites), le Milan royal (un projet), le Vautour moine (deux projets impliquant des oiseaux réhabilités) et l'Aigle de Bonelli (un projet).
Suède	Le programme de repeuplement de longue date du faucon pèlerin a amélioré l'état de la population de cette espèce dans le pays, et le programme sera progressivement supprimé.
Suisse	Un programme de réintroduction de longue date a rétabli avec succès le Gypaète barbu en tant qu'espèce reproductrice initialement dans les Alpes et maintenant plus largement dans le pays. Nombre record d'oisillons éclos en 2020. Projet en cours depuis 2015 pour le lâcher en Suisse de jeunes Balbuzards pêcheurs provenant d'autres pays, avec notamment

	une alimentation complémentaire pendant une période initiale après le lâcher. Pas encore de reproduction enregistrée.
--	---

Quatre Signataires ont fait référence à l'élevage en captivité, de cette manière :

- L'Italie a mentionné l'élevage en captivité comme une composante de ses projets de repeuplement de vautours percnoptères, de vautours fauves et de faucons laniers ;
- Les gypaètes barbus réintroduits en Allemagne proviennent d'un centre d'élevage en captivité de gypaètes barbus à Guadalentin, Espagne ;
- Le Pakistan a signalé la création d'un centre d'élevage en captivité de vautours au Pendjab ; et
- les projets en Espagne relatifs au Faucon crécerellette et au Faucon pèlerin utilisent des oiseaux élevés en captivité, et ceux relatifs au Gypaète barbu, au Milan royal et à l'Aigle de Bonelli utilisent une combinaison d'oiseaux élevés en captivité et sauvages.

Deux Signataires ont indiqué avoir suivi les Lignes directrices de l'UICN mentionnées ci-dessus : la Suède en ce qui concerne son programme Peregrine et la Suisse en ce qui concerne son programme Osprey.

Dix Signataires ont indiqué qu'aucun projet de réintroduction ou de repeuplement de rapaces migrateurs n'avait été entrepris, la raison invoquée dans la plupart des cas étant que de tels projets n'étaient pas nécessaires ou n'étaient pas une priorité dans leurs pays. La Hongrie a mentionné qu'un projet d'Aigle tacheté *Clanga pomarina* avait été proposé en Hongrie et en Slovaquie mais n'avait pas obtenu de financement (du programme LIFE de l'UE). La Norvège a mentionné des projets de réintroduction du Faucon pèlerin et du Grand-duc d'Amérique ayant eu lieu dans le passé, ainsi qu'il a été le fournisseur de Pygargues à queue blanche pour les programmes de réintroduction en Irlande et en Écosse. Monaco a mentionné l'absence d'un cadre pour réglementer de telles initiatives.

Il a été demandé aux partenaires coopérants s'ils avaient été impliqués dans des projets pertinents. Trois ont dit oui. L'IAF a mentionné son soutien aux réintroductions de Faucons pèlerins en Pologne ; tandis que BirdLife International a cité un plan pour commencer à repeupler les vautours percnoptères en Bulgarie et en Grèce (y compris l'élevage en captivité) ; la création d'un centre de réhabilitation pour les oiseaux confisqués en Jordanie ; et le lâcher d'oiseaux de proie après leur confiscation aux fauconniers au Yémen. BirdLife a mentionné l'utilisation des lignes directrices de l'UICN en relation avec le projet de la Bulgarie et de la Grèce sur le vautour percnoptère.

8.3 Initiatives d'alimentation complémentaire

Taux de réponse : 19 Signataires (95 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Neuf des 19 Signataires ayant répondu ont déclaré avoir mis en place et maintenu des initiatives d'alimentation complémentaire pour les oiseaux de proie nécrophages, plusieurs d'entre eux mentionnant des projets d'expansion de cette activité. Les réponses sont résumées dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4: Signataires opérant des initiatives d'alimentation complémentaire pour les rapaces nécrophages.

Pays	Initiatives
Croatie	Deux sites, l'un servant également de poste d'observation.
France	Quatre espèces sans nom ; pas de détails supplémentaires.
Finlande	Pour le Pygargue à queue blanche dans le passé, mais maintenant interrompu compte tenu de l'amélioration du statut de l'espèce.
Hongrie	Plusieurs sites exploités par les directions des parcs nationaux, principalement en hiver.
Italie	Deux sites dans la région du Piémont (vautours) ; trois sites (prévus) dans la région de Calabre (pour soutenir les Milans royaux réintroduits) ; 37 sites en Sardaigne (et plus en projet) gérés par des éleveurs (Vautours fauves) ; et six sites en Sicile (vautours percnoptères).
Maroc	Un réseau national de sites d'alimentation complémentaire mis en place par le Département des Eaux et Forêts, actuellement dans quatre zones et avec deux autres en projet.
Pakistan	Des aliments sans AINS (anti-inflammatoire non stéroïdien.) fournis aux vautours dans une zone de sécurité des vautours dans la province du Sind, et d'autres sont prévus.
Espagne	Un programme national, intégré à la gestion sanitaire des sous-produits animaux.
Émirats arabes unis	Deux sites principaux dans l'émirat de Dubaï, accueillant des vautours oricous <i>Torgos tracheliotos</i> .

Huit autres Signataires ont répondu par la négative ; ceux qui donnent des raisons indiquent principalement que la question n'est pas pertinente dans leur pays ou n'est pas une priorité. Deux autres ont répondu « inconnu ».

Trois des quatre partenaires coopérants ont signalé leur implication dans un certain nombre d'initiatives d'alimentation complémentaire, principalement pour les vautours mais aussi pour les milans royaux. Ceux qui ont donné des détails ont mentionné des initiatives en Albanie, Bulgarie, Cambodge, Croatie, Grèce, Hongrie, Inde, Kenya, Népal, Macédoine du Nord, Espagne, Zambie et Zimbabwe.

Globalement, il apparaît que l'activité de planification des actions en faveur des espèces a progressé dans certains pays mais pas dans d'autres (bien que certains aient pris des mesures plus larges qui pourraient rendre la chose inutile) et des exemples de projets de réintroduction, de repeuplement et d'alimentation complémentaire ont été recensés, ce qui s'avère utile.

9. Conservation et gestion des habitats et des sites

Cette section de l'étude inclue deux questions, portant sur les mesures d'amélioration et de restauration des habitats, et sur l'identification de sites protégés ou gérés de manière appropriée.

9.1 Améliorer ou restaurer les habitats des oiseaux de proie

Taux de réponse : 19 Signataires (95 % des déclarants), 3 Partenaires coopérants (75 % des déclarants).

Interrogés sur les mesures mises en place pour améliorer ou restaurer les habitats des oiseaux de proie, 15 Signataires ont signalé l'existence de telles mesures. Beaucoup d'entre eux, cependant, se référaient simplement en termes généraux à l'existence d'aires protégées, plutôt que d'aborder spécifiquement l'amélioration ou la restauration. La Norvège a mentionné le défrichage de la végétation pour favoriser la nidification, mais uniquement en ce qui concerne une espèce non migratrice (Hibou grand duc, *Bubo bubo*).

Les réponses les plus pertinentes comprenaient :

- Restauration de tourbières (pertinence pour les rapaces non précisée) (Finlande) ;
- Aménagement des sites de nidification du Faucon crécerellette, *Falco naumanni* (France) ;
- Restauration des zones humides et des prairies, et élimination des espèces exotiques envahissantes dans diverses zones (bien qu'aucune de celles-ci ne concerne spécifiquement les rapaces) (Hongrie) ;
- Élimination des plantes envahissantes des falaises (Monaco) ;
- Plantation d'arbres (pertinence pour les rapaces non précisée) (Pakistan) ;
- Restauration des forêts et des zones humides, censée profiter aux rapaces (Espagne) ;
- « Conception d'infrastructures écologiques » (aucun détail supplémentaire) (Suisse) ;
- Amélioration de la disponibilité de nourriture pour les oiseaux dans les terres arables, au profit du busard cendré, du faucon crécerelle, du busard des roseaux, de la buse commune et de la buse pattue ; l'amélioration de la qualité de l'eau a amélioré les conditions de l'habitat du balbuzard pêcheur (bien que le rapport n'indique pas si cette amélioration a été faite dans cet objectif) (Pays-Bas) ; et
- Plantation d'arbres et création de lacs artificiels dans le désert de Dubaï pour la faune, y compris les oiseaux de proie (Émirats arabes unis).

Parmi les partenaires coopérants, seul BirdLife International a donné des exemples d'assistance à l'amélioration ou à la restauration de l'habitat, citant :

- L'initiative « Grande Muraille Verte » en Afrique ;
- Un projet financé par l'UE LIFE en Bulgarie restaurant les habitats d'alimentation de l'aigle impérial ;
- Éradication des rats et établissement de nids artificiels sur des îlots en Grèce pour améliorer l'habitat du Faucon d'Eléonore ;
- Établissement de nids artificiels dans un autre endroit en Grèce pour les Faucons crécerelles ; et
- Restauration des zones humides et d'autres habitats en Suisse (pertinence pour les rapaces non précisée).

9.2 Sites importants pour les rapaces migrateurs

Taux de réponse : 18 Signataires (90 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Le plan d'action du mémorandum d'accord contient une liste provisoire des zones qui étaient connues (au moment de l'adoption du mémorandum d'accord) comme étant d'importants sites de rassemblement pour les oiseaux de proie en Afrique et en Eurasie. Tout en reconnaissant que cette liste est incomplète et qu'elle est en cours d'élaboration, dans cette section de l'enquête, les Signataires ont été invités à identifier les sites actuellement répertoriés qui sont désignés comme aires protégées ou qui sont gérés de manière appropriée, en tenant compte des exigences de conservation des espèces migratrices d'oiseaux de proie.

Neuf pays ont confirmé qu'ils n'avaient aucun site répertorié dans le plan d'action. Cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas de sites importants, mais simplement qu'ils ne sont pas actuellement en mesure de fournir des données pour cette partie de l'enquête.

Sur les neuf répondants restants, six ont fourni des renseignements sur le statut de la désignation dans le formulaire demandé. Cette information est résumée ci-dessous.

Tableau 5: Nombre de sites recensés actuellement dans le plan d'action du protocole d'entente qui sont partiellement ou entièrement couverts par le statut d'aire protégée ou par d'autres mesures de gestion appropriées.

Pays	Nombre de sites couverts par le plan d'action du protocole d'entente
Finlande	1 sur 1 (partiellement couvert)
Italie	7 sur 9 (pas de réponse donnée pour 2 sites)
Espagne	8 sur 9 (2 d'entre eux sont seulement partiellement couverts)
Suède	2 sur 2 (tous les deux sont presque entièrement couverts)
Suisse	1 sur 1
Syrie	1 sur 1 (partiellement couvert)

Madagascar a fourni une liste de 13 aires protégées mais sans référence à la liste du plan d'action. Le recoupement des informations fournies avec les sites inclus dans la liste du plan d'action semble indiquer que le chiffre pertinent pour Madagascar est « 0 sur 5 », par conséquent, les informations pour ce signataire ne sont pas rapportées dans le tableau 5.

Compte tenu du statut très provisoire et incomplet de la liste des sites du plan d'action tel qu'il se présente actuellement, les résultats ci-dessus sont par conséquent d'une importance limitée à ce jour. Ils fournissent néanmoins un point de départ pour les rapports qui devraient devenir plus significatifs si une extension de la liste des sites est acceptée par la MOS3.

Parmi les partenaires coopérants, le Fond Peregrine a déclaré travailler à l'identification d'une zone clé pour la biodiversité (KBA) sur une falaise au Kenya pouvant devenir une zone de reproduction importante pour le vautour de Ruppell, *Gyps rueppelli*. L'organisation a préparé un article scientifique sur l'adéquation de la protection et de la gestion des sites importants pour les rapaces dans le pays. BirdLife International a cité des engagements tels que :

- Analyser les lacunes dans la liste des sites dans le plan d'action du protocole d'entente ;
- Promouvoir la protection en vertu des directives européennes des zones importantes pour les oiseaux (IBA) pour les rapaces en Autriche, en Grèce et au Luxembourg ;

- Élaborer et mettre en œuvre de plans de gestion des réserves en Jordanie ;
- Identifier et promouvoir la protection des ZCB et des ZICO pour les vautours dans divers pays ; et
- Gérer des programmes de « zones de sécurité des vautours » en Inde, au Mozambique, au Népal, en Afrique du Sud, en Zambie et au Zimbabwe.

Globalement, s'il a été expliqué par les Signataires dans les rapports que les activités de gestion peuvent bénéficier aux rapaces, beaucoup se réfèrent simplement à l'existence de zones protégées, et il serait utile, à l'avenir, de disposer de plus d'informations sur les mesures spécifiques pour l'amélioration et la restauration de l'habitat. Des informations utiles et actualisées sur le statut de protection de sites importants ont été reçues de quelques Signataires, toutefois la question en lien avec ce sujet faisait référence à la liste incomplète et provisoire des sites annexée au protocole d'accord - cette liste devrait être améliorée de manière significative lors de la MOS3, et le rapport concernant cette question devrait donc devenir plus informatif à l'avenir.

10. Évaluer et répondre aux menaces et aux pressions

Cette section de l'étude inclut des questions couvrant l'évaluation des menaces, les mesures mises en place en réponse à ces menaces, ainsi que l'utilisation des évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques.

10.1 Évaluations des menaces et réponses

Taux de réponse : 19 Signataires (95 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Seize Signataires ont indiqué qu'ils avaient entrepris des évaluations de la nature, de la probabilité, de la gravité ou des conséquences potentielles des menaces auxquelles sont confrontés les oiseaux de proie, et des mesures pour maintenir leur état de conservation de manière positive. Cela inclut un répondant qui a répondu « non » mais qui a ensuite donné des informations sur une récente évaluation de la menace, sa réponse a donc été considérée comme un « oui ». L'Iran et la Suède ont indiqué que ce n'était pas une priorité pour eux.

Divers processus ont été entrepris pour les évaluations des menaces. Les répondants qui ont donné des détails ont cité ce qui suit :

- Évaluation couverte par les rapports nationaux au titre de la Directive Oiseaux de l'UE (article 12) et par les processus nationaux de mise à jour de la Liste rouge (Finlande) ;
- Évaluation par le biais de plans d'action par espèce (France) ;
- Couvert par des rapports nationaux en vertu de la Directive Oiseaux de l'UE, des processus nationaux de mise à jour de la Liste rouge et des projets antérieurs (avant la période de référence) examinant l'abattage et la capture illégaux (Allemagne) ;
- Documenté via des rapports nationaux en vertu de la Directive Oiseaux de l'UE (article 12) (Hongrie, Espagne) ;
- Évaluation via la mise à jour de la Liste rouge des données nationales sur les oiseaux et éclairé par de récentes études de télémétrie (Italie) ;
- Évaluation dans le cadre d'un inventaire de l'avifaune réalisé en 2019-2020 (Monaco) ;

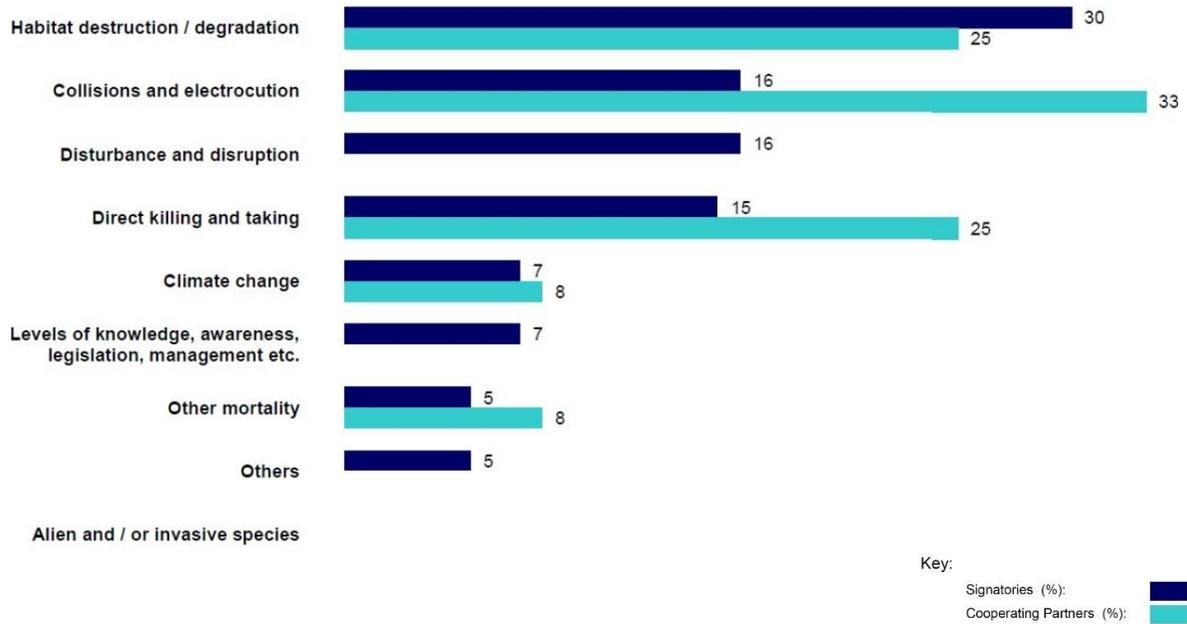
- Évaluations des menaces pesant sur les oiseaux de proie présentées lors d'un atelier scientifique en 2020. Analyse des données de mortalité pour informer sur les menaces (Maroc) ;
- Menaces pesant sur les oiseaux de proie en Norvège et mesures à évaluer et à inclure dans le rapport de BirdLife Norvège « Conservation des oiseaux de proie en Norvège - Lignes directrices et priorités de gestion » (Norvège) ;
- Évaluation espèce par espèce incluse dans le document national « Raptor and Owl Conservation Strategic Guidelines and Management Priorities » (Suisse) ;
- Menaces liées aux lignes électriques évaluées dans le cadre d'un projet LIFE financé par l'UE sur le vautour percnoptère, bien que des travaux supplémentaires soient nécessaires sur les menaces liées à la chasse, à l'abattage et à la capture de rapaces en général) (Syrie) ;
- Plusieurs études individuelles axées sur les types de menaces et les mesures de réponse (Pays-Bas) ; et
- Évaluées dans le cadre d'un projet national couvrant toutes les zones importantes pour la conservation des oiseaux du pays (EAU).

Parmi les partenaires coopérants du protocole d'accord, le Fond Peregrine a évalué les impacts de l'empoisonnement sur les vautours et est impliqué dans la réponse à apporter face à l'empoisonnement des rapaces. BirdLife International a mené des évaluations quantitatives de l'abattage illégal d'oiseaux dans plusieurs régions et entreprend actuellement une étude des causes de mortalité chez les grands oiseaux terrestres suivis par satellite à travers l'Afrique, l'Europe et le Moyen-Orient. BirdLife International a également entrepris une enquête par questionnaire sur les réponses à apporter aux menaces de collision / électrocution en Méditerranée, ainsi que d'autres évaluations spécifiques relatives aux médicaments vétérinaires, aux appâts empoisonnés, au plomb, aux infrastructures énergétiques, ainsi qu'à l'abattage et au commerce de vautours fondés sur des croyances.

Les répondants ont ensuite été invités à identifier (sur la base des résultats de l'évaluation ou de connaissances éclairées) les trois catégories de menaces les plus importantes affectant les oiseaux de proie dans leur pays ou leur zone d'opération (à partir d'une liste fournie) limitant ainsi les réponses aux problèmes qui sont « connus de manière fiable pour avoir un impact négatif réel sur les oiseaux de proie migrateurs à l'heure actuelle ». Tous les répondants n'ont pas utilisé la liste d'options de la manière prévue, mais dans la plupart des cas, les réponses ont pu être interprétées pour être rangées dans les catégories suggérées.

Les scores de priorisation agrégés qui en résultent sont présentés dans la figure 5 ci-dessous. Les facteurs affectant les habitats sont apparus dans l'ensemble comme une plus grande préoccupation que les facteurs affectant directement les oiseaux à titre individuel ; sauf que les partenaires coopérants ont classé les collisions et l'électrocution comme la menace la plus importante. L'abattage et la prise directs occupaient également une place importante, tout comme les perturbations, uniquement pour les Signataires.

Figure 5: Les principaux types de menaces affectant les rapaces d'Afrique et d'Eurasie. Les chiffres indiqués contre les barres sont des pourcentages du total des réponses à cette question.



Les problèmes cités dans la catégorie « autres » comprenaient l'empoisonnement, à la fois non intentionnel (par exemple par des polluants) et délibéré, bien que ce dernier aurait dû être signalé dans la catégorie « abattage direct et enlèvement ». Il pourrait être justifié de proposer « l'empoisonnement involontaire » comme catégorie distincte dans le futur format du questionnaire; et il est également possible que cette menace ait conduit dans certains cas à sélectionner la catégorie « autre mortalité ».

Les conclusions ci-dessus sont globalement conformes à la situation qui s'applique aux espèces migratrices en général, comme le reflète la dernière série de rapports nationaux par les Parties à la CMS (pour la COP13 de la CMS en 2020). Dans ces rapports, la destruction / dégradation de l'habitat et la chasse illégale sont apparues comme les pressions les plus largement citées sur les espèces migratrices, les perturbations étant également importantes. La principale différence entre cette situation et la position rapportée ici pour les rapaces est l'importance particulière des collisions et de l'électrocution comme menaces pour les oiseaux de proie.

Les mesures qui auraient été prises par les Signataires en réponse aux menaces, telles que mentionnées dans la présente étude, comprenaient :

Destruction/dégradation de l'habitat

- Améliorations de l'habitat via un projet de reboisement à grande échelle (Pakistan) ;

Collisions et électrocution

- Mesures d'atténuation des lignes électriques pour empêcher l'électrocution, y compris l'isolation et l'enfouissement des lignes (Croatie) ;
- Comité national de l'avifaune en collaboration avec les sociétés de distribution d'électricité (France) ;
- Marquage de lignes électriques (Allemagne) ;

- Collaboration avec les sociétés de distribution d'électricité et l'opérateur du réseau national pour mettre en place des mesures généralisées de prévention des électrocutions et des collisions (tâche importante ; toujours en cours) (Hongrie) ;
- Isolation des poteaux électriques dans les zones clés pour les rapaces (réalisée dans certaines zones pilotes, bien qu'une mise en œuvre plus large soit encore nécessaire (Italie) ;

Dérangement et perturbation

- Collaboration avec le secteur forestier pour empêcher les dommages accidentels et la perturbation des sites de nidification (Finlande) ;
- Protection des nids, y compris les zones tampons autour des nids pour réduire les perturbations (Pays-Bas) ;

Abattage direct et capture

- L'abattage direct et la capture sont traités via plusieurs projets LIFE financés par l'UE qui incluent une collaboration sur les enquêtes médico-légales et la formation de la police, des gardes forestiers, des procureurs et des juges (Hongrie) ;
- Augmentation de la confiscation des faucons capturés, suivie de leur réhabilitation puis de leur libération (Iran) ;
- Plan d'action national pour prévenir l'abattage illégal d'oiseaux, y compris une surveillance accrue et des sanctions plus sévères (Italie) ;
- Surveillance et répression pour prévenir l'abattage illégal, la capture et le commerce (Pakistan) ;
- Enquête criminelle sur les incidents d'empoisonnement (Pays-Bas) ;

Autres

- Interdiction des munitions au plomb pour lutter contre les empoisonnements (Allemagne) ;
- Suppression progressive des munitions au plomb (utilisation pour la chasse aux oiseaux d'eau interdite par la législation nationale), pour lutter contre les empoisonnements (Suisse) ;

Transversal / mixte

- Améliorations de l'habitat et protection des sites de reproduction (Allemagne) ;
- Programme de sensibilisation pour minimiser les perturbations sur les sites importants (Monaco) ;
- Création de « micro-réserves » sur les sites de nidification (Monaco) ; et
- Amélioration de la qualité de l'habitat dans les terres arables, pour une meilleure protection des nids et une disponibilité accrue des proies (Pays-Bas).

Les mesures qui auraient été prises par les Signataires en réponse aux menaces comprenaient:

- Engagement avec les équipes spéciales / groupes de travail de la CMS sur l'énergie, le plomb, l'empoisonnement et l'abattage illégal, ce dernier point s'appuyant sur le Plan stratégique de Rome ;
- Diverses activités visant à réduire les impacts des infrastructures énergétiques, les empoisonnements et autres délits aviaires notamment ;
- Formation, sensibilisation, modernisation des lignes électriques et collaboration avec l'industrie, le secteur financier et les organismes d'application ; et

- Défense des zones menacées, protection des sites de nidification et élaboration de politiques de développement de l'agriculture.

10.2 Utilisation de l'évaluation de l'impact environnemental et de l'évaluation environnementale stratégique

Taux de réponse : 18 Signataires (90 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Tous les signataires ayant répondu ont confirmé qu'ils avaient mis en place des pare-feux pour que les activités proposées susceptibles d'avoir un impact significatif sur les oiseaux de proie ou leurs habitats soient soumises à des Évaluations d'Impact sur l'Environnement (EIE) ou à des Évaluations Environnementales Stratégiques (EES). Neuf Signataires ont cité leurs statuts nationaux spécifiques qui prévoient des EIE. Les directives de l'UE sur l'EIE et l'ESE n'ont été mentionnées que par deux répondants, mais en principe ces directives s'appliquent à tous les signataires du protocole d'accord qui sont également des États membres de l'UE.

Les répondants qui ont fourni des précisions ont principalement décrit les dispositions applicables en des termes très généraux (par exemple, des évaluations sont requises pour les projets susceptibles d'avoir des effets négatifs sur l'environnement, et elles permettent d'examiner les mesures d'atténuation potentielles), sans formuler de commentaires spécifiques sur l'applicabilité à la conservation et protection des rapaces. Quelques exceptions à cela étaient les références faites par Monaco aux sites de nidification, par l'Iran et le Pakistan aux lignes électriques, et par la Syrie à l'utilisation de la « Sensitivity Mapping Toolkit » de BirdLife International pour les scénarios affectant les oiseaux planeurs, y compris les rapaces. Quelques réponses mentionnent l'existence de lignes directrices explicatives. La Norvège et la Suisse ont fait référence aux dispositions relatives à une approche de précaution - la première dans le contexte de sa législation forestière et la seconde en relation avec la gestion d'organismes dans le cadre de sa législation sur la protection de l'environnement.

La question de l'enquête qui demandait « dans quelle mesure les résultats de ces évaluations sont utilisés pour prendre des décisions éclairées et pertinentes ainsi que les mesures d'atténuation associées » n'a été répondue que par un signataire qui a confirmé que cela se produit.

Deux des partenaires coopérants du protocole d'entente ont indiqué qu'ils avaient pris des mesures pour s'assurer que les propositions d'activités susceptibles d'avoir un impact considérable sur les oiseaux de proie ou leurs habitats soient soumises aux EIE ou EES. Le Fond Peregrine a déclaré commenter régulièrement les EIE pour les développements de lignes électriques et de parcs éoliens au Kenya, et l'avoir fait dans le cadre d'une EES sur l'énergie éolienne. Cela comprenait la fourniture de cartes et d'autres données sur les vautours. Le Fonds a fait part d'une certaine déception quant au niveau d'attention accordé à ces informations dans la prise de décision.

BirdLife International a mentionné des travaux pertinents en Autriche, en Croatie, en Jordanie, au Kenya, au Luxembourg, à Oman, en Espagne, en Suède et en Suisse, y compris la défense des politiques, l'élaboration de lignes directrices nationales, la participation à un comité national d'EIE, la contribution à la sélection et à la portée des évaluations individuelles, l'examen des rapports d'EIE, des conseils sur les propositions d'atténuation ou de compensation et la contestation juridique des EIE déficientes (ou absentes). BirdLife International a également exprimé une certaine inquiétude quant à la qualité du processus d'EIE dans certains endroits.

La nature essentiellement générique des réponses données dans cette section des rapports (par les Signataires pour l'essentiel) est compréhensible, étant donné que l'application des dispositions pertinentes dépendra des spécificités de chaque situation. La question sur l'existence ou l'inexistence d'exigences pertinentes peut devenir plus significative dans les prochains rapports lorsqu'un éventail plus large de Signataires de toutes les régions soumettront des rapports. D'autre part, l'objectif de cette section du rapport mériterait d'être examiné plus en profondeur pour décider quel type d'informations est le plus utile à diffuser au niveau international. Il se peut, par exemple, qu'une meilleure approche consiste à se concentrer sur l'efficacité des processus d'EIE/EES en se référant aux mesures d'atténuation pertinentes pour les rapaces appliquées à la suite des conditions d'autorisation de développement basées sur l'EIE/EES.

La section 10 constitue une image de référence essentielle attestant de l'importance relative perçue des diverses menaces et pressions auxquelles les oiseaux migrateurs de proie sont confrontés. Cette image, et la manière dont elle évolue, contribuera à définir les priorités des futures mesures d'intervention.

11. Action / intégration à travers tous les secteurs

Cette section de l'étude inclut une question concernant l'intégration de la conservation des rapaces dans d'autres secteurs stratégiques, ainsi qu'une question sur la sensibilisation des décideurs politiques non-conservateurs.

11.1 Intégration de la conservation des rapaces dans d'autres secteurs politiques

Taux de réponse : 19 Signataires (95 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Dans cette section de l'enquête, il a été demandé aux répondants si la conservation des oiseaux de proie migrateurs est intégrée dans les politiques de secteurs tels que l'agriculture, la sylviculture, l'énergie, les transports, la gestion des déchets et le tourisme. La plupart des Signataires ont affirmé que cela est le cas dans leur pays (15 répondants, dont neuf ont indiqué qu'il y avait une certaine intégration « partielle »). Trois ont répondu par la négative et un ne savait pas.

Les réponses n'abordent pas nécessairement toutes la politique en tant que telle, plusieurs répondants se référant plutôt aux liens procéduraux ou institutionnels. Un certain nombre de réponses ont cité des politiques dans le secteur de l'environnement qui devaient être prises en compte par d'autres secteurs, plutôt que de commenter les politiques de ces autres secteurs eux-mêmes. Ces exemples ne démontrent donc pas tout à fait une « intégration », mais ils ont une certaine pertinence.

Les exemples cités comprenaient les éléments suivants :

- Les mesures de conservation des oiseaux de proie migrateurs font partie des plans de gestion décennaux du secteur forestier ; des mesures visant à minimiser l'électrocution des oiseaux sont intégrées dans les directives opérationnelles du distributeur national d'électricité et des conditions sont imposées aux exploitations agricoles soutenues par l'État (Croatie);

- Un comité national de l'avifaune réunit les secteurs de l'environnement et de l'énergie, et des conditions sont imposées aux exploitations agricoles et forestières soutenues par l'État (France);
- Des conditions d'ordre environnemental sont imposées aux opérations agricoles et forestières soutenues par l'État (Hongrie);
- Existence d'un Comité National intersectoriel pour la Conservation des Oiseaux de Proie (Madagascar);
- Dispose d'une base de données centralisée des espèces sensibles appartenant à la biodiversité que tous les opérateurs sectoriels, propriétaires fonciers et autres sont tenus de vérifier avant de commencer des projets d'aménagement ou de changement d'affectation des terres, la présence de toute espèce sensible de ce type pouvant alors déclencher des mesures de sauvegarde (Norvège);
- Une certaine attention en matière de besoins de conservation des oiseaux migrateurs de proie est accordée aux secteurs de la foresterie, de la gestion des déchets, des transports et du tourisme (Espagne);
- La durabilité est inscrite de manière globale dans la Constitution fédérale du pays (Suisse); et
- Des lignes directrices et un code de conduite ont été élaborés pour le secteur forestier afin d'éviter de perturber les sites de nidification ; cela n'est que partiellement réussi, étant donné que la coupe à blanc généralisée d'arbres non indigènes a eu un impact négatif sur les rapaces (Pays-Bas).

Parmi ceux qui ont répondu par la négative, l'Iran a fait référence à un fonctionnement séparé des secteurs individuels, Monaco a indiqué le peu de pertinence de cette question pour le pays et la Syrie a suggéré des contraintes de capacité plutôt qu'un manque de volonté d'intégration. Bien qu'elle ait répondu par l'affirmative pour certains secteurs, l'Espagne a indiqué que l'adoption était moins encourageante en ce qui concerne l'agriculture et l'énergie.

Trois partenaires coopérants ont signalé leur implication dans les efforts visant à intégrer la conservation des rapaces dans d'autres secteurs. L'IAF a évoqué le travail avec le secteur financier sur la création de normes de sécurité pour les oiseaux pour les infrastructures de transmission d'électricité, et le groupe de spécialistes des vautours de l'UICN a cité le travail avec les départements concernés dans divers pays sur l'intégration des politiques visant à réduire l'impact des médicaments vétérinaires sur les vautours. BirdLife International a indiqué que son projet « Migratory Soaring Birds » vise à intégrer la conservation des oiseaux dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, de la chasse, du tourisme et de la gestion des déchets dans 11 pays le long de la voie de migration de la vallée du Rift / mer Rouge, et qu'il entreprend également un plaidoyer plus général. à différents niveaux dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de l'énergie et du tourisme dans divers pays.

Dans leurs rapports nationaux à la COP13, les Parties à la CMS ont été invitées à fournir des informations sur l'intégration des questions relatives aux espèces migratrices dans les stratégies et les processus de planification liés au développement, à la réduction de la pauvreté et aux moyens de subsistance. Lors de la série de rapports la plus récente (à la COP13 de la CMS en 2020), plusieurs Parties ont donné des exemples d'intégrations pertinentes. À l'avenir, il pourrait y avoir de la place pour une coordination utile au niveau national entre les points d'intérêt respectifs de la CMS et le MdE Rapaces en documentant les progrès dans ce domaine.

11.2 Sensibilisation des décideurs non-conservateurs

Taux de réponse : 19 Signataires (95 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Des programmes ont-ils été mis en œuvre au cours de la période de référence au niveau des services gouvernementaux (autres que celui qui a la responsabilité principale du mémorandum d'entente « Rapaces ») pour informer les décideurs des besoins en matière de conservation des oiseaux de proie migrateurs ? Dix Signataires ont répondu par l'affirmative (bien que tous ne se réfèrent pas nécessairement aux programmes mis en œuvre en tant que tels), huit ont déclaré qu'il n'y avait pas eu de tels programmes et un ne savait pas.

Les exemples cités comprenaient les éléments suivants :

- Une consultation interministérielle sur le lancement de nouveaux plans nationaux (sans plus de précisions) (France) ;
- Dialogue avec le Ministère de l'Agriculture sur la chasse et les munitions au plomb (Allemagne) ;
- Liaison avec Interpol concernant la contrebande de rapaces, en particulier le faucon sacré (Iran) ;
- Un plan d'action national de lutte contre l'abattage illégal d'oiseaux et un comité de pilotage multipartite associé (Italie) ;
- Un Comité National intersectoriel pour la Conservation des Oiseaux de Proie (Madagascar) ;
- Une Stratégie Nationale Biodiversité à l'horizon 2030 (adoptée en 2020) (Monaco) ;
- Dialogue régulier et rapport annuel (Norvège) ;
- Une politique forestière et de lignes directrices connexes, d'objectifs environnementaux convenus au niveau fédéral pour l'agriculture, conseils donnés au secteur du tourisme, influence sur le développement des transports, stratégie énergétique nationale, programme « Nature, paysage et armée » mis en place au niveau du ministère de la Défense, de la Protection civile et des Sports et établissement d'un plan d'action pour une économie verte (Suisse) ; et
- Les travaux du Conseil des Émirats pour le changement climatique et l'environnement (EAU).

Parmi ceux qui ont donné des raisons pour une réponse négative, la Croatie a cité un manque de ressources, le Maroc un manque de sensibilisation, la Suède et les Pays-Bas ont indiqué que la question n'est pas une priorité, tandis que la Finlande et la Hongrie ont suggéré que les initiatives traitant plus largement de la biodiversité sont plus susceptibles de se réaliser qu'une initiative se concentrant spécifiquement sur les rapaces.

Parmi les partenaires coopérants, BirdLife International a fait référence à des activités impliquant les ministères de la santé et de l'agriculture concernant les vautours dans des pays non spécifiés, et travaille avec les ministères de l'agriculture et des affaires étrangères en Hongrie. Le groupe de spécialistes des vautours de l'UICN a mentionné diverses interactions avec les gouvernements régionaux et locaux, les forces de l'ordre et d'autres entités dans les pays africains et européens pour réduire l'impact de l'empoisonnement des oiseaux de proie.

La section 11 a fourni quelques exemples utiles concernant les moyens d'intégrer la conservation des rapaces dans les travaux d'autres secteurs. Les situations et les possibilités à l'échelle

nationale varient considérablement, toutefois l'intégration des politiques continue d'être considérée comme un domaine clé pour que le protocole d'accord ait des effets bénéfiques.

12. Recherche, surveillance et gestion de l'information

Cette section de l'enquête portait sur cinq domaines clés d'activités de mise en œuvre dans une section « Recherche, surveillance et gestion de l'information » : évaluer l'état et les tendances des populations de rapaces ; programmes de surveillance systématique et coordonnée; lignes directrices et protocoles de surveillance; mécanismes permettant de s'accorder sur les priorités de recherche et plateformes d'échange de connaissances et d'expériences. Les réponses concernant chacun de ces domaines clés sont résumées ci-dessous.

12.1 Évaluations de l'état et des tendances des populations de rapaces

Taux de réponse : 20 Signataires (100 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Seize Signataires ont déclaré avoir entrepris des évaluations au cours de la période considérée de l'état et des tendances des populations pertinentes d'oiseaux de proie dans leur pays. Les détails (le cas échéant) sont résumés dans le tableau 6 ci-dessous. À l'avenir, il pourrait être envisagé de demander aux Signataires et aux Partenaires coopérants de communiquer des informations en utilisant les rubriques et les catégories de résultats de tendances du Tableau 6.

Tableau 6: Évaluations de l'état et des tendances des populations de rapaces entreprises par les Signataires.

Pays	Processus d'évaluation	Résultats de tendance
Croatie	Évaluation de 35 populations de 31 espèces de rapaces (2019), dans le cadre de la déclaration en vertu des directives de l'UE.	Tendance pour 26 populations évaluée comme inconnue, en raison du manque de données adéquates de surveillance à long terme. Pour les autres : STABILITÉ : Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i> , Busard des marais de l'Ouest <i>Circus aeruginosus</i> , Faucon d'Eléonore <i>Falco eleonora</i> , Faucon sacré <i>F. cherrug</i> , Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i> . Les tailles de population de tous ces rapaces restent cependant petites. DÉCLIN : Aigle impérial de l'Est <i>Aquila heliaca</i> (projet de rétablissement en cours). AUGMENTATION : Pygargue à queue blanche <i>Haliaeetus albicilla</i> , Faucon crécerellette <i>Falco naumanni</i> .
Finlande	Évaluations incluses dans la Liste rouge nationale des oiseaux, 2019.	
France	(Certains) via le suivi du Plan d'action sur les espèces.	Toutes les espèces couvertes par un plan d'action national sur les espèces montrent des évolutions positives. D'autres espèces plus répandues sont pour la plupart dans un

		état stable, bien que certaines d'entre elles (non précisées) soient en déclin.
Allemagne	Évaluations incluses dans la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs, 2021.	<p>STABILITÉ : Buse à miel européenne <i>Pernis apivorus</i>, Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>, Goshawk du Nord <i>Accipiter gentilis</i>, Épervier eurasien <i>Accipiter nisus</i>, Milan royal <i>Milvus milvus</i>, Milan noir <i>Milvus migrans</i>, Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i>, Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>, Chouette de Tengmalm <i>Aegolius funereus</i>, Hibou moyen-duc <i>Asio otus</i>.</p> <p>DÉCLIN : Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>, Busard des marais de l'Ouest <i>Circus aeruginosus</i>, Busard cendré <i>Circus pygargus</i>, Buse variable <i>Buteo buteo</i>, Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>.</p> <p>AUGMENTATION : Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>, Petit aigle tacheté <i>Clanga pomarina</i>, Pygargue à queue blanche <i>Haliaeetus albicilla</i>, Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>.</p>
Hongrie	Évaluations disponibles à partir de la Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs, 2019.	<p>STABILITÉ : Les populations de Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i> et petit aigle tacheté <i>Clanga pomarina</i> semblent s'être stabilisés (à un niveau de population toutefois toujours inférieur) après un grave déclin antérieur.</p> <p>DÉCLIN : La population de Busard cendré <i>Circus pygargus</i> a sérieusement diminué au cours des deux dernières décennies, en raison de la perte et de la dégradation de l'habitat. La population de Faucon sacre <i>Falco cherrug</i> a commencé à augmenter depuis son minimum atteint dans les années 1970-80, mais cela s'est récemment inversé et l'espèce montre maintenant un léger déclin.</p> <p>AUGMENTATION : Pygargue à queue blanche <i>Haliaeetus albicilla</i>, Aigle impérial oriental <i>Aquila heliaca</i>, Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> et Faucon kobez <i>F. vespertinus</i>.</p>
Italie	Évaluations incluses dans la liste rouge nationale des oiseaux, mise à jour de 2019.	
Madagascar	Études sur le faucon concolore <i>Falco concolor</i> .	
Maroc	Évaluation du faucon d'Eleonora <i>Falco eleonora</i> .	<i>F. éléonore</i> la population a considérablement augmenté récemment. Des informations anecdotiques suggèrent que la population de

		Faucons crécerelles <i>F. tinnunculus</i> augmente également.
Norvège	Un rapport de BirdLife International, commandé par l'Agence pour l'environnement.	
Pakistan	Évaluations des populations de vautours.	
Espagne	Plusieurs évaluations.	<p>STABILITÉ : Vautour percnoptère <i>Néophron percnopterus</i>, Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>, Faucon d'Eléonore <i>F. eleonora</i>, Faucon pèlerin <i>F. peregrinus</i>, Barbarie Falcon <i>F. pèlegrioides</i>, Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>, Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i> (ou éventuellement en augmentation), Aigle botté <i>Hieraaetus pennatus</i>, Buse à miel européenne <i>Pernis apivorus</i>, Buse variable <i>Buteo buteo</i>, Goshawk du Nord <i>Accipiter gentilis</i> (ou peut-être en augmentation), Épervier eurasien <i>A. nisus</i>, Hibou moyen-duc <i>Asio otus</i>.</p> <p>EN DÉCLIN : Faucon crécerellette <i>Falco naumanni</i>, faucon hobereau <i>F. subbuteo</i>, Milan royal <i>Milvus milvus</i>, Milan noir <i>M. migrans</i>, Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>, busard cendré <i>C. pygargus</i>, Petit-duc eurasien <i>Otus scops</i>.</p> <p>AUGMENTATION : Vautour moine <i>Aegypius monachus</i>, Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i>, Aigle Impérial Espagnol <i>Aquila Adalberti</i>, balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>, Busard des marais de l'Ouest <i>Circus aeruginosus</i>.</p> <p>INCONNU : Merlin <i>Falco columbarius</i>, Chouette de Tengmalm <i>Égolius funereus</i>, Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>.</p>
Suisse	Programmes de surveillance entrepris par l'Institut ornithologique, et résumé des résultats publiés dans le document « Conservation des rapaces et des chouettes en Suisse : Orientations stratégiques et priorités de gestion ».	Voir document cité en référence.
Syrie	Évaluations du nombre de Vautour percnoptère <i>Néophron percnopterus</i> dans le cadre d'un projet financé par l'UE LIFE.	

Les Pays-Bas	Surveillance annuelle de l'état et des tendances par le groupe de travail néerlandais sur les rapaces.	STABLE ou EN DÉCLIN : La plupart des espèces. AUGMENTATION : Milan royal <i>Milvus milvus</i> , Pygargue à queue blanche <i>Haliaeetus albicilla</i> et faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> . Les tailles de population de tous ces rapaces restent cependant petites.
EAU	Évaluations incluses dans la Liste rouge nationale des oiseaux (2020) et surveillance et évaluation régulières à Abu Dhabi de la reproduction des Faucons concolores <i>Falco concolor</i> et balbuzards pêcheurs <i>Pandion haliaetus</i> .	

En ce qui concerne les partenaires coopérants du protocole d'accord, BirdLife International est l'autorité internationale de la Liste rouge pour les oiseaux, et entreprend/supervise par conséquent de multiples évaluations dans cette orientation. Cette autorité a également réalisé plusieurs évaluations spécifiques aux espèces de vautours. Le groupe de spécialistes des vautours de l'UICN a mené des évaluations de toutes les populations de vautours de l'Ancien Monde lors de l'élaboration du MsAP des vautours. Le Fond Peregrine a compilé une évaluation du déclin des populations de rapaces en Afrique, ainsi qu'une autre étude portant spécifiquement sur le Kenya.

12.2 Programmes de surveillance systématiques et coordonnés

Taux de réponse : 19 Signataires (95 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Quatorze Signataires ont signalé l'existence dans leur pays de programmes de suivi systématique et coordonné concernant les populations reproductrices, le succès reproducteur ou les comptages migratoires des oiseaux de proie ; deux autres (Madagascar et Pakistan) indiquent quant à eux que de tels programmes étaient envisagés pour l'avenir. Trois partenaires coopérants ont identifié des programmes dans lesquels ils sont impliqués.

Certains des programmes mentionnés sont organisés par les autorités officielles, et certains sont gérés par des bénévoles ou des organisations non gouvernementales (ONG), mais beaucoup impliquent une collaboration entre tous. Lorsque des espèces particulières ou d'autres aspects pertinents de la portée des programmes de surveillance ont été mentionnés, ceux-ci sont résumés dans le tableau 7 ci-dessous. Certains des rapports (à la fois des Signataires et des Partenaires coopérants) fournissent des liens vers d'autres ressources.

Tableau 7: Programmes de suivi des effectifs et/ou du succès reproducteur des rapaces migrants. *Les détails dans cette colonne concernent les activités de BirdLife International, sauf indication contraire. BirdLife a également indiqué avoir coordonné un rapport sur l'état de la surveillance des goulots d'étranglement présents dans la voie de migration de la mer Noire / vallée du Rift, dans le cadre d'un projet sur « Migratory Soaring Birds » (https://www.researchgate.net/publication/350689092_Monitoring_of_migratory_soaring_birds_i

[n the East AfricanEurasian flyway a review and recommendations for future steps](#)). En outre, le Groupe de spécialistes des vautours de l'UICN surveille les populations de vautours et divers emplacements dans la gamme du CMS Vulture MsAP.

Pays	Détails - Signataires	Détails – Partenaires coopérants*
Autriche		Surveillance de la reproduction et/ou des effectifs de l'aigle impérial de l'Est <i>Aquila heliaca</i> , Faucon sacre <i>Falco cherrug</i> , Faucon kobez <i>F. vespertinus</i> , busard cendré <i>Circus pygargus</i> , Busard Saint-Martin <i>C. cyaneus</i> , Milan royal <i>Milvus milvus</i> et Milan noir <i>M. migrans</i> . Décomptes en hiver des aigles et décomptes migratoires de la buse mellifère d'Europe <i>Pernis apivorus</i> .
Bulgarie		Suivi de la reproduction et/ou des effectifs de Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i> , Vautour percnoptère <i>Néophron percnopterus</i> , Petit aigle tacheté <i>Clanga pomarina</i> , Aigle impérial oriental <i>Aquila heliaca</i> et faucon sacre <i>Falco cherrug</i> . Liens fournis : https://www.mme.hu/heliacaevkonyv https://parlagisas.hu/hu/content/18orszagossasszinkron2021januar1517
Croatie	Surveillance du nombre de reproducteurs et du succès reproducteur du vautour fauve <i>Gyps fulvus</i> , Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i> et pygargue à queue blanche <i>Haliaeetus albicilla</i> . Le Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i> est surveillé dans le cadre du Common Farmland Bird Index. Les populations d'Aigle tacheté <i>Clanga pomarina</i> et de Merlin <i>Falco columbarius</i> sont couvertes par les recensements internationaux des oiseaux d'eau en hiver.	Suivi de la reproduction et/ou des effectifs de Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i> , Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i> , Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i> et hibou grand-duc d'Eurasie <i>Bubo bubo</i> .
République tchèque		Surveillance de la reproduction et/ou des effectifs de la Buse variable <i>Buteo buteo</i> et du Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i> .
Finlande	Surveillance coordonnée à l'échelle nationale de l'Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i> , du Faucon pèlerin <i>Falco</i>	

	<p><i>peregrinus</i> et du Faucon gerfaut <i>F. rusticolus</i>. Liens fournis : https://www.environment.fi/redlist https://www.luomus.fi/en/bird-monitoring</p>	
France	<p>Les espèces couvertes par les plans d'action nationaux font l'objet d'enquêtes exhaustives sur la reproduction. Dénombrements hivernaux de certaines espèces, par exemple le Milan royal <i>Milvus milvus</i>.</p>	
Allemagne	<p>Les rapaces sont couverts par des programmes nationaux de surveillance des oiseaux nicheurs rares et communs. Études occasionnelles de suivi des rapaces plus spécifiquement ciblées, par exemple dans les aires protégées. Plusieurs projets locaux surveillent le succès de la reproduction, et un projet national s'est penché sur cette question pour le Milan royal <i>Milvus milvus</i>. Les contributions concernent également les données sur le succès reproducteur et la mortalité des programmes de baguage des oiseaux, et les données sur la surveillance en général de l'initiative « MEROS » (Monitoring European Raptors and Owls). Lien fourni : https://www.dda-web.de/index.php?cat=service&subcat=vidonline&subsubcat=roteliste</p>	
Grèce		<p>Divers travaux pertinents, y compris les comptages de migration, la surveillance de la reproduction et/ou des effectifs de population de vautour percnoptère <i>Néophron percnopterus</i>, Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i>, Vautour barbu <i>Gypaetus barbatus</i> et vautour moine <i>Aegypius monachus</i>, et comptage hivernal des Milans <i>Milvus</i>.</p>
Hongrie	<p>Suivi annuel des populations reproductrices et du succès reproducteur des principales</p>	<p>Surveillance de la reproduction et/ou des effectifs de la Buse apiolet européenne <i>Pernis apivorus</i>, Milan</p>

	<p>espèces de rapaces, et comptage hivernal synchronisé annuel. Liens fournis : https://www.mme.hu/heliacaevkonyv https://parlagisas.hu/hu/content/18-orszagos-sasszinkron-2021-januar-15-17</p>	<p>noir <i>Milvus migrant</i>, Milan royal <i>Milvus milvus</i>, Pygargue à queue blanche <i>Haliaeetus albicilla</i>, Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>, busard cendré <i>Circus pygargus</i>, Épervier du Levant <i>Accipiter brevipes</i>, Buse à longues pattes <i>Buteo rufinus</i>, Petit aigle tacheté <i>Clanga pomarina</i>, Aigle impérial de l'Est <i>Aquila heliaca</i>, Aigle royal <i>A. chrysaetos</i>, Aigle botté <i>A. pennata</i>, Faucon sacré <i>Falco cherrug</i>, Faucon pèlerin <i>F. peregrinus</i>, Faucon kobez <i>F. vespertinus</i>, Hibou Grand-duc d'Eurasie <i>Bubo bubo</i>, Chouette de l'Oural <i>Strix uralensis</i> et hibou des marais <i>Asio flammeus</i>. Décomptes en hiver de toutes les espèces de rapaces. Liens fournis : https://www.mme.hu/heliacaevkonyv https://parlagisas.hu/hu/content/18orszagosasszinkron2021januar1517</p>
Italie	<p>Plusieurs réseaux ou projets dans différentes zones surveillent le nombre de reproducteurs et le succès reproducteur du Gypaète barbu <i>Gypaetus barbatus</i>, Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i>, Vautour percnoptère <i>Néophron percnopterus</i>, Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>, Faucon lanier <i>Falco biarmicus</i>, Faucon crécerellette <i>F. naumanni</i>, Faucon pèlerin <i>F. peregrinus</i>, Faucon kobez <i>F. vespertinus</i>. Il y a également cinq sites goulots d'étranglement pour la migration régulière.</p>	
Kenya		<p>Suivi du Vautour de Ruppell <i>Gyps rueppelli</i>. Le Fond Peregrine surveille également cette espèce au Kenya et opère des enquêtes sur d'autres rapaces dans le pays.</p>
Luxembourg		<p>Décomptes des migrations et suivi des effectifs de reproduction et/ou de population du Milan royal <i>Milvus milvus</i>, Milan noir <i>M. migrans</i> et faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>.</p>
Monaco	<p>Fin suivi de la reproduction des Faucons pèlerins <i>Falco peregrinus</i>, et occasionnellement réalisation</p>	

	d'enquêtes plus larges sur les oiseaux en général.	
Maroc	Suivi du Vautour à dos blanc <i>Gyps africanus</i> , de la reproduction des faucons d'Eleonora <i>Falco eleonora</i> et des Aigles de Bonelli <i>Aquila fasciata</i> , ainsi les rapaces de passage de manière générale à Jbel Moussa.	
Norvège	Programmes nationaux (sur des sites sélectionnés) pour l'Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i> et l'hibou grand-duc d'Eurasie <i>Bubo bubo</i> . Autres études d'oiseaux nicheurs. Certaines migrations se déroulent sur quelques sites. Volontaire et autres données rassemblées via un système d'observation des espèces en ligne. Lien fourni : www.artsobservasjoner.no	
Oman		Surveillance du Vautour oricou <i>Torgos tracheliotos</i> et vautour percnoptère <i>Neophron percnopterus</i> .
Espagne	Programmes de recensement et de surveillance coordonnés au niveau national, et décompte de la migration dans trois zones clés opérant comme des goulots d'étranglement. Liens fournis : https://seo.org/monografias-de-aves/ https://seo.org/monografias-de-migracion	Surveillance du vautour moine <i>Aegypius monachus</i> et du faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> .
Suède	Comptage sur le long terme et études sur le succès de reproduction des rapaces migrateurs dans le sud-ouest de la Suède. Suivi supplémentaire de la reproduction des Faucons gerfauts <i>Falco rusticolus</i> , Aigles royaux <i>Aquila chrysaetos</i> et pygargues à queue blanche <i>Haliaeetus albicilla</i> , cette dernière espèce est liée à une étude sur la menace provenant des toxines.	
Suisse	Programmes nationaux de surveillance des oiseaux nicheurs communs, des oiseaux nicheurs	

	<p>dans les zones humides, des espèces nicheuses et des espèces rares. Liens fournis : https://www.cms.int/raptors/en/document/raptor-and-owl-conservation-switzerland-strategic-guidelines-and-management-priorities-1 https://www.vogelwarte.ch/en/projects/monitoring/ https://www.vogelwarte.ch/en/atlas/home-page/ https://www.vogelwarte.ch/en/atlas/focus/a-golden-age-for-raptors-and-owls</p>	
<p>Émirats arabes unis</p>	<p>Programmes réguliers de surveillance systématique et coordonnée des rapaces, ce qui alimente la prise de décision. Comprend les sites de reproduction, le succès de la reproduction, les décomptes de migration et le suivi par satellite à long terme, par exemple de l'aigle tacheté <i>Clanga pomarina</i>, du Vautour percnoptère <i>Néophron percnopterus</i>, de l'Aigle tacheté <i>Clanga Clanga</i>, de la Buse orientale <i>Pernis ptilorhynchus</i> et du balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>.</p>	

12.3 Lignes directrices et protocoles de surveillance

Taux de réponse : 19 Signataires (95 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Les répondants ont été interrogés sur l'existence de lignes directrices ou de protocoles publiés concernant les programmes de surveillance systématique ou coordonnée des oiseaux de proie migrateurs. Neuf Signataires (Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Madagascar, Norvège, Suisse, Pays-Bas et EAU) ont indiqué que de telles lignes directrices ou protocoles existent dans leur pays. S'agissant des autres Signataires, l'un d'entre eux ne savait pas et les autres ont répondu par la négative, bien que certains d'entre eux aient indiqué que certaines problématiques en lien avec cette question sont couvertes par des lignes directrices de recherche ou de surveillance plus générales, et quelques Signataires ont suggéré que des lignes directrices ou des protocoles concernant plus spécifiquement les rapaces pourraient être élaborés à l'avenir.

L'Allemagne, la Suisse et les Pays-Bas ont fourni des liens vers des documents sources distincts. Les informations supplémentaires fournies par d'autres mentionnaient ce qui suit :

- Une méthodologie nationale d'échantillonnage quadrillé pour les espèces communes et des enquêtes plus spécifiques couvrant les espèces reproductrices de busards et de milans (France) ;
- Un protocole utilisé par les directions des parcs nationaux pour les recensements des oiseaux nicheurs, applicable à 18 espèces de rapaces couvertes par le protocole d'accord (Hongrie) ;
- Lignes directrices nationales relatives à l'Aigle royal (Norvège) ; et
- Directives et protocoles internes utilisés par les autorités locales (EAU).

Parmi les Partenaires Coopérants, BirdLife International a fourni des liens vers certains documents pertinents relatifs à l'Espagne, et le groupe de spécialistes des vautours de l'UICN a mentionné avoir publié un [manuel de bonnes pratiques pour l'exploitation en toute sécurité des vautours](#) (pour les études sur le pistage) en 2020.

12.4 Convenir des priorités de recherche

Taux de réponse : 18 Signataires (90 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Cette question dans le rapport ici présent demandait s'il existe des processus pour établir un accord multipartite sur les priorités de recherche sur les problématiques pertinentes pour la conservation des oiseaux de proie. Deux Signataires ont répondu qu'ils ne savaient pas, et 11 ont indiqué qu'ils n'existaient pas un tel processus dans leur pays, bien que le Maroc ait indiqué que sa stratégie nationale de conservation des rapaces aller identifier des priorités de recherche dans le futur, et la Hongrie a fait référence à des discussions entre experts en rapaces.

Parmi les autres Signataires, ceux qui ont fourni des détails supplémentaires ont fait référence à un groupe consultatif multipartite identifiant les priorités de recherche pour le grand-duc d'Europe. *Bubo bubo* (Norvège); à un moyen d'identifier les priorités de la recherche environnementale de manière générale qui rassemble des représentants du gouvernement et du secteur privé (EAU); et l'examen de la question par l'agence fédérale de protection de la nature en consultation avec d'autres entités au besoin, y compris pour établir une liste d'espèces pour lesquelles le pays a une responsabilité particulière (Allemagne).

Parmi les partenaires coopérants, BirdLife International a fait référence au rapport qu'il a coordonné sur la surveillance des sites de goulot d'étranglement pour les oiseaux planeurs dans la voie de migration de la mer Noire / vallée du Rift, et sur l'aide apportée aux processus pertinents de hiérarchisation des vautours à travers le [Plan directeur pour le rétablissement des vautours asiatiques mondialement menacés](#).

12.5 Plates-formes d'échange de connaissances et d'expériences

Taux de réponse : 19 Signataires (95 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

La dernière question de cette section portait sur l'existence de plateformes appropriées pour l'échange de connaissances, d'expériences et d'informations sur la conservation des rapaces. Deux Signataires ont répondu qu'ils ne savaient pas, et six ont indiqué qu'ils n'avaient pas de telles plateformes, une réponse mentionnant que de nombreuses informations sont gardées confidentielles pour éviter l'appropriation ou l'utilisation abusive à des fins commerciales.

Parmi les Signataires restants, ceux qui ont donné des détails supplémentaires ont fait référence à divers processus, notamment des conférences, des groupes de travail et des publications, certaines étant spécifiques aux oiseaux de proie mais d'autres couvrant l'ornithologie ou la conservation de la nature en général.

Trois partenaires coopérants ont déclaré avoir coopéré avec des plateformes pertinentes, notamment :

- Des plates-formes établies dans le cadre de projets LIFE financés par l'UE, des réseaux d'experts travaillant sur des espèces particulières, des ateliers, publications et les bases de données de *Movebank* (<https://www.movebank.org/cms/movebank-main>) et *eBird* (<https://ebird.org/home>) (coopération des organisations partenaires de BirdLife International) ;
- Le réseau mondial d'impact sur les rapaces (<https://globalraptors.org/>), qui fournit une banque de données d'observations, de comptages et de cartes (coopération du Fond Peregrine) ; et
- La Journée internationale de sensibilisation aux vautours site Internet (<https://www.vultureday.org/>), qui regroupe les informations communiquées par différentes organisations à travers le monde (coopération avec le groupe de spécialistes des vautours de l'UICN).

Pour les futurs cycles de rapports, il peut être utile d'examiner si des informations plus utiles pourraient être générées à partir d'une formulation plus ciblée de cette question, en se concentrant par exemple sur l'existence de comités nationaux spécifiques de conservation des rapaces, de groupes de travail ou d'organismes équivalents, et/ou de demander si des échanges ont lieu entre les acteurs gouvernementaux et les autres.

Des informations précieuses ont été fournies en réaction aux quatre parties de la section 12 présentées ci-dessus. Contrairement à d'autres parties du rapport, cette section comprend des informations concernant non seulement les activités (recherche, surveillance, échange de connaissances), mais aussi les tendances en matière d'état de conservation de plusieurs espèces de rapaces bien étudiées. En tant que telle, elle contribue à une image plus globale des résultats écologiques obtenus par des travaux séparés sur les indicateurs et les évaluations de divers types. Les possibilités de synergie entre les processus de rapports nationaux et d'autres processus scientifiques sur ce sujet pourraient constituer un domaine à explorer davantage à l'avenir.

13. Sensibilisation et éducation

Cette section de l'étude comprend des questions portant sur la mise en œuvre des programmes de sensibilisation et sur les dispositions des programmes éducatifs et des ressources d'enseignement.

13.1 Programmes de sensibilisation du public

Taux de réponse : 19 Signataires (95 % des déclarants), 3 Partenaires coopérants (75 % des déclarants).

Onze Signataires ont déclaré avoir mis en œuvre des programmes de sensibilisation du public au cours de la période considérée pour promouvoir l'importance des oiseaux de proie, leurs besoins en matière de migration et de conservation. Un autre Signataire, le Maroc, a indiqué qu'il prévoyait de le faire en temps voulu en conjonction avec sa stratégie de conservation des rapaces.

Plusieurs pays ont mentionné le rôle des ONG dans ce contexte, impliquant dans certains cas une collaboration avec des organismes gouvernementaux. Lorsque des détails ont été donnés, ils comprenaient :

- La célébration de la journée internationale de sensibilisation aux vautours dans un zoo de la capitale, un jeu créatif pour les enfants, des animations « à la rencontre du vautour fauve », et une brochure en braille à destination des personnes aveugles et malvoyantes réalisée dans le cadre d'un projet de gestion d'espèces strictement protégés (Croatie) ;
- Des visites guidées sur le terrain et l'implication de bénévoles dans le suivi et la protection des rapaces (Allemagne) ;
- Une publication et un comptage hivernal des rapaces pour lequel des bénévoles seront impliqués (Hongrie) ;
- Des activités de sensibilisation dans le cadre de projets financés par l'UE LIFE (Italie) ;
- Une séance d'explication publique dont le sujet sera un site de reproduction sensible et la sensibilisation à la biodiversité en général chez les jeunes (Monaco) ;
- Des activités liées à la Journée internationale de sensibilisation aux vautours et à la Journée mondiale des oiseaux migrateurs (Pakistan) ; et
- Des événements, expositions et articles de presse, y compris les activités liées à la Journée mondiale des oiseaux migrateurs (EAU).

Les quatre partenaires coopérants ont également mentionné leur implication dans des programmes pertinents, notamment la Journée internationale de sensibilisation aux vautours, la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, une « Journée de sensibilisation à l'aigle » (en Bulgarie), des webcams posés à proximité des nids, des campagnes de communication, des webinaires, des reportages médiatiques et des expositions.

La portée de cette question pourrait permettre à l'avenir de constituer une bibliothèque d'idées et de ressources à partager au sein de la communauté de conservation des rapaces en général.

En plus d'identifier les programmes pertinents mis en œuvre au cours de la période de référence, les répondants ont été invités à commenter l'impact et le succès (ou non) de ces programmes. Hormis un Signataire mentionnant simplement que son travail avait été couronné de succès, aucun autre commentaire n'a été reçu par les Signataires ou les Partenaires coopérants. Concevoir des méthodes pour évaluer l'impact des activités de sensibilisation peut être difficile, il peut donc être difficile de répondre à cette question. Il pourrait être plus utile à l'avenir de se demander si et comment de telles évaluations ont pu être entreprises. Il peut également être souhaitable d'adopter l'approche du format du rapport national de la CMS, qui demande une opinion éclairée sur la question de savoir si les activités ou programmes ont eu un « grand impact positif », un « bon impact », un « petit impact », un « très petit impact », ou « inconnu »

13.2 Programmes d'éducation et ressources pédagogiques

Taux de réponse : 18 Signataires (90 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Des programmes éducatifs ou des ressources pédagogiques ont-ils été fournis pendant la période de référence pour informer les jeunes et les étudiants sur les oiseaux de proie migrateurs et leurs besoins en matière de conservation ? Dix Signataires et trois Partenaires coopérants ont répondu par l'affirmative, bien que certains aient noté que des activités de ce type au cours de la période considérée avaient été réduites en raison de restrictions liées à la pandémie du COVID-19.

Lorsque des précisions ont été données, les réponses indiquaient un mélange d'éléments axés sur les rapaces et d'autres liés aux problèmes environnementaux de manière plus générale. En voici quelques exemples :

- Un cours d'ornithologie pour les étudiants (y compris du matériel sur les accords internationaux) et des programmes éducatifs dans un centre de sauvetage des vautours, dans un centre de fauconnerie géré par une ONG et dans un centre d'accueil des visiteurs du parc national axé sur les pygargues à queue blanche (Croatie) ;
- Un projet d'information des enfants et des jeunes sur les oiseaux forestiers, dont le Milan royal, mis en œuvre par l'Agence Fédérale pour la Conservation de la Nature en collaboration avec des ONG, qui ont réalisé une « Valise autour du Milan Royal » contenant du matériel pédagogique que les écoles pouvaient emprunter (Allemagne) ;
- Une formation pour les membres du public sur les questions d'identification et de conservation des rapaces, organisée par le partenaire national BirdLife (Hongrie) ;
- Des programmes éducatifs entrepris dans le cadre de projets financés par l'UE LIFE (Italie) ;
- Des activités dans le cadre de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs (Madagascar) ;
- Des visites de terrain pour les écoles et un livre destinés aux écoles sur la conservation de la faune en général (Monaco) ;
- Des ressources en ligne, y compris des fiches d'information et des jeux (Suisse) ; et
- Des programmes d'éducation et des ressources pédagogiques pour les écoles sur les questions environnementales, y compris les oiseaux de proie (développés par un comité national de sensibilisation) ; et à Abou Dhabi, une initiative pour des écoles durables (EAU).

Les exemples cités par les Partenaires Coopérants comprenaient des programmes scolaires, un groupe de travail sur l'éducation, des présentations données aux étudiants, un cours d'identification des rapaces et la production de matériel pédagogique.

Globalement, de nombreux signataires semblent prendre part de manière positive aux programmes pertinents en matière de sensibilisation et d'éducation. Les partenaires coopérants jouent également un rôle important dans ce processus, indiquant ainsi qu'il s'agit d'un domaine de collaboration utile entre les gouvernements et les ONG. Les futurs processus de création de rapports pourraient toutefois prendre connaissance de l'impact de ces activités, si cela s'avère utile.

14. Renforcement des capacités

Cette section de l'étude contient des questions portant sur la formation et le soutien aux organismes concernés, la formation et les autres formes de soutien aux groupes communautaires

et aux bénévoles, ainsi que sur les nouveaux financements ou autres ressources, tant fournis que reçus.

14.1 Formation et autre soutien pour les agences concernées

Taux de réponse : 19 Signataires (95 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Deux questions ont été posées dans cette section sur le renforcement des capacités. La première concernait la formation ou d'autres programmes de support qui avaient été mis en œuvre au cours de la période considérée pour renforcer la capacité des agences responsables de l'application des lois et règlements régissant la conservation des oiseaux de proie.

Neuf Signataires ont indiqué que de telles formations ou programmes avaient été mis en œuvre, trois ont déclaré qu'ils ne savaient pas et tous les autres ont répondu par la négative. Parmi ces derniers, l'Iran a cité le COVID-19 comme un obstacle, et la Syrie a indiqué que la formation des autorités chargées de l'application des lois devait avoir lieu une fois sa nouvelle loi sur la chasse adoptée. La Norvège et la Suisse ont indiqué que la capacité de leurs organismes compétents était déjà adéquate.

La plupart des Signataires faisant état de la mise en œuvre d'une formation ou d'un autre soutien pour les agences concernées au cours de la période de référence ont fait référence à des programmes et activités traitant de la conservation des oiseaux ou de la faune et la flore en général, plutôt qu'à des activités spécifiquement axées sur les rapaces. Une gamme d'organismes bénéficiaires a cependant été citée, notamment des gestionnaires d'aires protégées, des gardes forestiers de parcs nationaux, des agences d'application de la CITES, des autorités locales et le pouvoir judiciaire. Il a également été fait référence à une « Wildlife Crime Academy » organisée pour neuf pays européens conjointement avec le gouvernement régional de l'Andalousie en Espagne et la Vulture Conservation Foundation.

Trois Partenaires Coopérants ont signalé leur implication dans des formations pertinentes ou d'autres formes de soutien, bénéficiant à plusieurs milliers de personnes dans un grand nombre de pays, y compris les services de conservation, les organismes chargés de l'application des lois, le personnel vétérinaire, les gardes de la faune, les gardes des parcs nationaux, les unités anti-braconnage, les inspections environnementales, les services vétérinaires, la police, la justice, les entreprises du secteur de l'énergie et les groupements de chasseurs. La « Wildlife Crime Academy » dont nous avons déjà parlé ci-dessus a également été mentionnée. Pendant la pandémie du COVID-19, certaines prestations ont été mises en ligne.

14.2 Formation et autre soutien pour les groupes communautaires et les bénévoles

Taux de réponse : 19 Signataires (95 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Dans la deuxième question de cette section, les répondants ont été interrogés sur toute formation ou autre initiative pertinente qui avait été mise en œuvre au cours de la période de référence pour soutenir les communautés locales ou les groupes de bénévoles. Huit Signataires ont indiqué qu'une telle formation ou un tel soutien avait été fourni, quatre ont déclaré qu'ils ne savaient pas et les autres ont répondu par la négative. L'un de Signataires ayant répondu par la négative a souligné la ligne de démarcation incertaine entre la « sensibilisation »/« l'éducation » (traitée séparément dans la section 13 ci-dessus) et la « formation », et des précisions supplémentaires

à ce sujet pourraient être utiles dans les prochains cycles d'établissement de rapports. L'Iran a de nouveau cité le COVID-19 comme obstacle, tandis que la Syrie a signalé que des plans d'activité dans ce domaine à l'avenir étaient en cours de discussion.

Les Signataires ayant répondu de manière positive ont signalé des exemples de formations communautaires et bénévoles dispensées au cours de la période sur des sujets tels que l'identification des rapaces, la protection des nids, la surveillance des sites de nidification et le baguage des oisillons. Les exemples rapportés par les Partenaires Coopérants comprenaient l'identification des espèces, la surveillance et la protection des sites de nidification et des zones importantes plus larges, la surveillance de la mortalité des oiseaux liée à l'électrocution et la modernisation des poteaux électriques.

14.3 Mise à disposition de nouveaux financements ou d'autres ressources

Taux de réponse : 18 Signataires (90 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Deux questions ont été posées dans cette section sur la mobilisation des ressources : la première concernant les ressources fournies par les répondants et le second concernant les ressources qu'ils ont reçues, dans chaque cas pour favoriser les activités de conservation qui profitent spécifiquement aux oiseaux de proie migrateurs. Les « ressources » ont été définies comme couvrant à la fois le financement et d'autres formes de soutien, comme le temps du personnel, l'infrastructure administrative, le prêt d'équipement, la fourniture d'installations de traitement de données ou le transfert de technologie. Les programmes de formation ou de tutorat et d'autres initiatives de renforcement des capacités n'entrent toutefois pas dans le champ d'application, car ils sont traités séparément dans les sections 14.1 et 14.2 précédentes. La présente section 14.3 et la suivante (14.4) visent à se concentrer uniquement sur les nouvelles ressources mobilisées spécifiquement au cours de la période du rapport.

Dix Signataires ont indiqué qu'ils avaient fourni des ressources pertinentes au cours de la période considérée. Ceux qui ont donné de plus amples informations ont fait référence à ce qui suit :

- Soutien à plusieurs centres de sauvetage d'oiseaux, dont un spécifiquement pour les vautours fauves ; et le cofinancement d'un projet financé par l'UE LIFE pour lutter contre l'empoisonnement illégal des espèces sauvages (Croatie);
- Soutien aux ONG (France);
- Contributions en temps du personnel à plusieurs projets pertinents financés par LIFE de l'UE (Italie);
- Du personnel et du matériel pour aider aux enquêtes de terrain, et un appel à projets pour améliorer la coexistence homme-faune (Monaco);
- Soutien à une station d'alimentation complémentaire pour vautours et mise en place de deux centres de réhabilitation des rapaces (Maroc);
- Soutien apporté aux scientifiques et aux ONG pour la recherche et l'équipement (Norvège);
- Soutien aux ONG et autres parties prenantes (Espagne);
- Mise à disposition d'une contribution financière volontaire annuelle pour la mise en œuvre du programme de travail du mémorandum d'accord (Suède); et
- L'Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi, au nom du gouvernement des Émirats arabes unis, a signé un accord de financement renouvelé pour soutenir le protocole d'accord ; et les Émirats arabes unis ont créé le Fonds de conservation des rapaces

Mohamed Bin Zayed pour soutenir les activités pertinentes dans le monde entier, ce qui, au cours de la période considérée, comprenait le financement des travaux sur le faucon sacré en Bulgarie (EAU).

Un Signataire ne connaissait pas la réponse à la question et les sept autres ont répondu par la négative. Dans certains de ces cas, la pandémie de COVID-19 ou d'autres priorités nationales de financement ont été citées comme des obstacles. Dans d'autres, il y avait des indications que bien qu'il n'y ait pas eu de cas de soutien spécifiques aux rapaces à signaler, les oiseaux de proie pourraient bénéficier d'un soutien apporté aux activités de conservation de la faune et la flore dans un sens plus général.

Trois partenaires coopérants ont répondu par l'affirmative, mentionnant ce qui suit :

- BirdLife International a consacré un effectif humain considérable à travailler dans l'ensemble de son partenariat et a mobilisé des fonds par le biais d'appels publics et de demandes de donateurs pour divers projets dans toutes les régions, du niveau local jusqu'à un niveau international ;
- Le Groupe de spécialistes des vautours de l'UICN a financé un manuel sur l'exploitation des vautours et une stratégie pour stopper l'utilisation des vautours fondée sur la croyance en Afrique de l'Ouest, et a approuvé les demandes de financement d'autres projets présentées par diverses organisations ; et
- Le Fonds Peregrine a fourni un soutien à la conservation des rapaces au Kenya, sous la forme de prêts d'équipement, de temps de personnel et d'infrastructures administratives.

14.4 Réception de nouveaux financements ou de nouvelles autres ressources

Taux de réponse : 19 Signataires (95 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

La deuxième question sur la mobilisation des ressources concernait les ressources reçues par les répondants, à utiliser pour favoriser la conservation des rapaces. Les « Ressources » ont été définies à cet effet de la même manière qu'à la section 14.3 ci-dessus, et encore une fois, la question portait sur le soutien reçu spécifiquement au cours de la période de référence. Cinq Signataires ont indiqué qu'ils avaient reçu des ressources pertinentes au cours de cette période, citant les éléments suivants :

- Financement LIFE de l'UE (projet non spécifié) (France);
- Financement LIFE de l'UE pour plusieurs projets, dont « PannonEagle » (Hongrie);
- Financement LIFE de l'UE pour cinq projets, axés sur différents aspects de la conservation des vautours et des faucons (Italie);
- Financement de petites initiatives pour les organisations de la société civile en Afrique du Nord (IPP-OSCAN) fourni à l'Association Marocaine de Protection des Rapaces pour un projet de suivi GPS ; et le financement du Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) fourni à BirdLife Maroc pour le suivi des vautours (Maroc); et
- Financement provenant de diverses sources (non précisées) (Espagne).

Deux Signataires ne connaissaient pas la réponse à la question et les autres ont répondu par la négative. L'Iran a noté que dans son cas, les sanctions internationales constituaient un obstacle au transfert de fonds.

Trois Partenaires Coopérants ont répondu par l'affirmative. Certaines sources mentionnées comprenaient l'Association des Parcs zoologiques et aquariums (ainsi que plusieurs zoos individuels aux États-Unis d'Amérique), la Fondation BAND, le Disney Conservation Fund, le programme EU LIFE, le Lion Recovery Fund, la Fondation MAVA, la National Geographic Society, le Tusk Trust, le PNUD / le Fonds pour l'environnement mondial, le Whitley Fund for Nature et le World Wide Fund for Nature.

Dans leur réponse aux questions résumées dans la section 14 de la présente étude, les signataires et les partenaires coopérants ont cité quelques exemples précieux de formation et de soutien fournis aux agences, groupes communautaires et bénévoles concernés. Cette section a également recensé des exemples de financement et de soutien d'autres ressources, à la fois fournis et reçus.

15. Coopération internationale

Pour la dernière partie de leurs rapports, les répondants ont été invités à répondre à deux questions sur la coopération internationale.

15.1 Participation à des activités de coopération internationale

Taux de réponse : 18 Signataires (90 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Cette première question portait sur la participation, au cours de la période considérée, à toute activité de coopération internationale « conformément au paragraphe 8 du mémorandum d'accord ». Le paragraphe 8 du mémorandum d'accord énumère diverses mesures générales de conservation que les signataires doivent entreprendre, et il inclut une référence (entre autres) à la coordination des efforts pour le maintien d'un réseau d'habitats, la coopération dans les situations d'urgence qui nécessitent une action internationale concertée, l'échange d'informations et les résultats de la recherche, ainsi que l'entraide de quelque manière que ce soit pour la mise en œuvre du mémorandum d'accord.

Onze Signataires ont indiqué qu'ils avaient participé à des activités en relation avec les éléments mentionnés ci-dessus, bien que l'un d'entre eux ne fasse référence qu'à des réunions antérieures à la période considérée. Trois Signataires ont indiqué qu'ils ne connaissaient pas la réponse, et les autres ont répondu par la négative.

Aucune des réponses n'a fait de lien avec l'un des éléments du paragraphe 8 du mémorandum d'accord. Il n'y avait pas non plus de référence aux activités liées aux plans d'action internationaux par espèce, bien que celles-ci soient traitées ailleurs dans les rapports (voir sections 6 et 8.1). Lorsque des détails ont été fournis, ils incluaient :

- La participation à un projet financé par l'UE LIFE sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans 11 pays, principalement en Europe centrale et du Sud-Est (Croatie);
- Un travail de terrain de BirdLife Hongrie en Angola concernant le Faucon kobez (Hongrie);
- Des conférences des Parties à d'autres Conventions (spécificités des rapaces non mentionnées) (Monaco);
- Un projet « Atlas » en collaboration avec le gouvernement régional espagnol d'Andalousie et le programme méditerranéen de l'UICN (Maroc);

- La participation à des groupes de travail internationaux concernant l'Aigle royal et le Harfang des neiges (Norvège);
- Membre du comité directeur régional du programme de rétablissement des vautours d'Asie du Sud (Pakistan);
- Une assistance aux projets de réintroduction de l'aigle de Bonelli en Italie ; du vautour fauve en Bulgarie, en France et en Israël ; du vautour moine en Bulgarie et en France ; du milan royal au Royaume-Uni; et du faucon crécerellette en Bulgarie et en France (Espagne);
- Une participation aux réunions des Conventions sur la diversité biologique et les espèces migratrices (spécificités des rapaces non décrites) (Suisse);
- Une participation aux réunions en ligne de l'initiative MIKT (Syrie); et
- Un soutien aux travaux sur les lignes électriques et l'habitat en Mongolie, et aux travaux sur le faucon sacre en Bulgarie, tous deux par l'intermédiaire du Mohamed Bin Zayed Raptor Conservation Fund (EAU).

Tous les partenaires coopérants ont renvoyé des réponses positives, même si, comme pour les signataires, celles-ci n'ont pas fait référence au paragraphe 8 du protocole d'accord. Les éléments identifiés dans les réponses comprenaient des références générales à des conférences et des ateliers ; au Groupe de coordination du MsAP Vautours ; à des plans d'action pour d'autres espèces ; à des collaborations entreprises avec d'autres ONG ; à la participation au groupe de travail sur le faucon sacre ; au Groupe de travail sur l'énergie de la CMS et à l'initiative MIKT ; à des projets multi-pays tels que ceux financés par le programme LIFE de l'UE ; à une collaboration internationale avec des universités concernant la recherche ; et la coopération transfrontalière dans des projets de conservation locaux entre pays avec une frontière commune.

15.2 Encourager les autres États de l'aire de répartition à devenir signataires du protocole d'accord

Taux de réponse : 19 Signataires (95 % des déclarants), 4 Partenaires coopérants (100 % des déclarants).

Une dernière question portait sur les mesures prises au cours de la période de rapport pour encourager les États de l'aire de répartition non signataires à signer le protocole d'accord sur les rapaces. Même si cette section du rapport demandait également des informations sur la nature de tout encouragement ou soutien pertinent qui avait été donné, aucun des Signataires ou Partenaires coopérants n'a répondu à cette question.

Quatre Signataires ont indiqué qu'ils avaient fourni des encouragements pertinents, mais deux d'entre eux ne faisaient référence qu'à des pays qui étaient déjà devenus Signataires il y a de nombreuses années. Sur les deux autres, l'Allemagne a indiqué qu'elle prévoyait une réunion avec la Fédération de Russie, et les Émirats arabes unis ont cité leurs encouragements généraux aux États membres dans le cadre du Conseil de coopération du Golfe. Certains des Signataires ayant répondu « non » ont expliqué qu'ils n'avaient aucun contact opérationnel avec les États de l'aire de répartition concernés.

Il pourrait être utile de donner plus d'informations en complément de cette question en intégrant par exemple dans le futur format de rapport, une liste des États de l'aire de répartition qui ne sont pas signataires au moment de la publication de chaque rapport.

Parmi les Partenaires Coopérants, BirdLife International a estimé que ses encouragements avaient peut-être aidé à obtenir la signature du protocole d'accord par l'Éthiopie au cours de la période considérée ; tandis que le Groupe de spécialistes des vautours de l'UICN a signalé avoir soulevé la question dans le contexte du Vulture MsAP, en présence des États de l'aire de répartition non signataires du Botswana, du Malawi, du Mozambique, de la Namibie, de l'Ouganda et de la Zambie.

Des exemples positifs de coopération internationale ont été apportés en réponse aux deux questions posées dans cette section. Au vu du caractère central de cette coopération pour le protocole d'accord, peut être utile d'examiner comment, à l'avenir, le processus de création de rapports pourra fournir les informations les plus utiles à ce sujet, notamment en mettant davantage l'accent sur les éléments spécifiques recensés au paragraphe 8 du protocole d'accord.

ANNEXE I
LISTE DES SIGNATAIRES SOUMETTANT DES RAPPORTS

AFRIQUE

Côte d'Ivoire
Éthiopie
Madagascar
Maroc

ASIE

Iran
Pakistan
République arabe syrienne
Émirats arabes unis

EUROPE

Croatie
Finlande
France
Allemagne
Hongrie
Italie
Monaco
Pays-Bas
Norvège
Espagne
Suède
Suisse